



6^{ème} Forum Mondial de l'Eau : le RIOB présentera ses solutions pour une meilleure gestion des ressources en eau



Kyoto - Japon - mars 2003 - 3^{ème} FME



Mexico - Mexique - mars 2006 - 4^{ème} FME



Istanbul - Turquie - mars 2009 - 5^{ème} FME



Dakar - Sénégal - janvier 2010 - AG du RIOB

Le prochain Forum Mondial de l'Eau, qui se tiendra à Marseille, en France, du 12 au 17 mars 2012, sera le "Forum des Solutions".

Depuis plusieurs décennies et surtout à partir du début des années 1990, la gestion des ressources en eau par bassin a connu un très large développement et de nombreux Pays, dans le Monde entier, en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des bassins pilotes nationaux ou transfrontaliers.

Par exemple, la Directive-Cadre sur l'Eau impose désormais une gestion par bassin aux 27 Pays-Membres et aux Pays Candidats de l'Union Européenne.

Le RIOB a été créé en 1994 pour soutenir la création ou le renforcement des Organismes de Bassin dans le Monde et peut aujourd'hui afficher des résultats extrêmement positifs.

Oui, les ressources en eau doivent être gérées à l'échelle des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers !

Les 188 Organismes-Membres ou Observateurs du RIOB dans 68 Pays ont développé des procédures, des outils et des pratiques de gestion efficaces, qui sans conteste, améliorent la gestion des ressources en eau. Ces bonnes pratiques doivent être promues rapidement pour permettre de faire face aux grands défis que représentent les besoins en eau d'une population mondiale en croissance rapide et, bien sûr, la nécessaire adaptation aux effets du changement climatique.

Le RIOB, qui a déjà participé à tous les Forums précédents, se mobilise pour venir présenter ses solutions à Marseille et les partager avec toutes les institutions intéressées.

S'adapter aux effets du changement climatique



Du 21 au 23 janvier 2010, 268 Délégués, venus de 41 Pays, représentants des Administrations Gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, des Organismes de Bassin, des Institutions de coopération bi et multilatérales intéressées et du secteur associatif, se sont réunis à Dakar au Sénégal, dans le cadre de la huitième Assemblée Générale Mondiale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Les cinq tables rondes organisées à cette occasion ont permis de définir des actions concrètes pour adapter la gestion intégrée et participative des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, locaux, nationaux et transfrontaliers, ainsi que des eaux côtières qui leur sont liées, aux conséquences probables du Changement Climatique sur les cycles hydrologiques.

A l'issue de leurs travaux, les Délégués ont adopté "La Déclaration de Dakar", dont les points principaux sont les suivants :

Inondations, pénuries, pollutions, gaspillages, maladies hydriques, destruction des écosystèmes : la gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, respectueuse des écosystèmes aquatiques et des territoires, pour préserver l'avenir et l'héritage de l'humanité.

Il faut en particulier prendre en compte la situation des 276 fleuves et lacs, ainsi que des centaines d'aquifères dans le monde, dont les ressources sont partagées par au moins deux pays riverains ou parfois beaucoup plus : leur gestion concertée est stratégique et prioritaire.

L'adaptation de la gestion de l'eau aux effets du changement climatique est une urgence mondiale !

Le changement climatique apparaît en effet désormais inéluctable et une de ses premières conséquences sera une aggravation de la fréquence et de l'impact des phénomènes extrêmes hydrologiques.

Même si des mesures ambitieuses étaient prises au niveau international par tous les pays pour réduire sensiblement leurs émissions de gaz à effet de serre, l'effet sur le climat ne serait perceptible, au mieux, que vers la fin du siècle.

Or, d'ores et déjà, depuis ces quarante dernières années, le nombre et l'intensité des inondations et des sécheresses se sont accentués, parfois de façon spectaculaire.

Il faut donc réagir vite, avant qu'il ne soit trop tard et il est clair que le seul contrôle des rejets de gaz sera insuffisant pour modifier cette évolution dans les délais.

Les ressources en eau douce seront directement affectées, et cela dès les toutes prochaines années, avec des impacts significatifs selon les régions et les scénarii envisagés.

Ces effets se cumulent en fait aux importantes pressions liées à la croissance démographique, à l'urbanisation et au développement.

Les conséquences démographiques, économiques et écologiques risquent d'être très importantes.

"Si les gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique, l'eau douce en est la première victime" !

Une action rapide permettra de réduire les coûts et les dommages : le RIOB s'inquiète du "coût de l'inaction" !

Les Bassins Versants des fleuves, des lacs et des aquifères sont les territoires pertinents pour organiser la gestion participative des ressources en eau et des milieux aquatiques, la coopération transfrontalière et les politiques d'adaptation indispensables pour anticiper les conséquences hydrologiques et hydrogéologiques de ces changements.

La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée et il faut d'abord faire de la solidarité "amont - aval" le point d'orgue d'une gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants.

Dans les Bassins Transfrontaliers en particulier, il faut encourager la coopération entre Etats riverains.

La disponibilité de l'eau douce, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être d'ici une génération un des principaux facteurs limitant du développement économique et social dans beaucoup de pays.

Le changement climatique va ainsi aggraver les problèmes structurels qui conduisent déjà à des pénuries d'eau dans de nombreuses régions : à ce propos, il est utile de faire la distinction entre sécheresse et pénurie, cette dernière étant d'abord liée à un déséquilibre permanent et structurel entre les ressources disponibles et les différents prélèvements.

La prévention de sécheresses à répétition ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être planifiée sur le long terme, en résolvant les problèmes structurels qui se posent.

Il est indispensable d'intensifier les efforts pour mieux gérer la demande et ainsi réduire les pressions sur les ressources spécialement en période de sécheresse, en particulier en réduisant les prélèvements pour l'irrigation, qui sont les plus importants dans beaucoup de régions.

Il faudra certes mobiliser de nouvelles ressources, et créer des réserves, mais en prenant soin de ne le faire qu'après avoir rationalisé les demandes en eau et seulement lorsque cela sera écologiquement acceptable et économiquement raisonnable.

Le développement de l'hydroélectricité peut contribuer à l'adaptation au changement climatique, tout en améliorant les conditions de vie des populations les plus pauvres.

Mais la construction de nouveaux barrages ne suffira pas sans la mise en œuvre de programmes d'économie d'eau et de recyclage, une gestion volontariste de l'eau assortie de mesures soutenues d'incitation à des usages plus rationnels facilités par l'éducation, l'innovation et des nouvelles technologies.

Passage de la Présidence Mondiale du RIOB entre MM. Kóthay et Ould Merzoug



dans les Bassins : des outils pour agir



L'économie de l'eau, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes doivent devenir des priorités.

Dans un contexte de pression accrue sur les ressources en eau, il convient de souligner l'importance de l'irrigation pour laquelle la poursuite du scénario de "business as usual" serait irresponsable.

Nourrir le monde dès aujourd'hui et dans l'avenir suppose une agriculture moins consommatrice en eau et moins sensible aux aléas climatiques dans tous les pays.

Les agriculteurs seront parmi les premières victimes des fluctuations d'approvisionnement dues aux variations du climat.

Depuis les années 90, la Gestion par Bassin a connu un développement rapide dans de nombreux pays, qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des Bassins Pilotes nationaux ou Transfrontaliers.

Aux côtés des Administrations Gouvernementales compétentes et des Autorités Territoriales concernées, **une participation à la prise des décisions** des représentants des différentes catégories d'usagers et associations de protection de la nature ou

porteuses d'intérêts collectifs, doit être organisée, notamment au sein de Comités ou Conseils de Bassin.

La Gestion par Bassin doit aussi s'appuyer sur des systèmes intégrés d'information, permettant de connaître les ressources et leurs usages, les pressions polluantes, les écosystèmes et leur fonctionnement, d'identifier les risques et de suivre les évolutions. Ces systèmes d'information devront servir de base objective à la concertation, à la négociation, à la prise des décisions et à l'évaluation des actions entreprises, ainsi qu'à la coordination des financements des différents bailleurs.

Les réseaux d'annonce des crues, des sécheresses et des pollutions doivent être améliorés et coordonnés pour mieux réagir face aux désastres naturels provoqués par les eaux ou les hommes et protéger les vies humaines et les biens.

Si l'existence du changement climatique ne fait plus de doute, des incertitudes importantes subsistent quant à son impact local et à la meilleure façon de faire face dans chaque situation : il est clair qu'il faut renforcer les recherches sur le climat à l'échelle de chaque grand bassin ou régions.

L'adaptation se fera sur la base de Plans de Gestion de Bassin, ou Schémas Directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme.

Le processus de planification par bassin est le mécanisme le mieux approprié par lequel pourront être ajustées sur le long terme les demandes aux ressources en eau disponibles, afin d'éviter une pénurie persistante et apporter une réponse claire à la nécessité de gérer également les risques accrus d'inondations dans la plupart des Régions du Monde.

Les investissements nécessaires pour gérer durablement les ressources et les écosystèmes, ainsi que pour assurer l'exploitation des services collectifs, leur maintenance et leur renouvellement demandent des moyens financiers considérables.

L'adaptation au changement climatique nécessitera en outre des financements additionnels.

Il faut donc envisager des ressources financières spécifiques et complémentaires en combinant des taxes administratives nationales ou locales, une tarification des services collectifs, des mécanismes de péréquation géographique et intersectorielle et des redevances de bassin spécifiques, incitant à la limitation des gaspillages et à la dépollution.

La coopération entre Pays Riverains doit, en particulier, être renforcée pour assurer la bonne gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers. Il est maintenant indispensable que des accords, conventions ou traités de coopération se multiplient ou soient consolidés entre les Pays Riverains de ces bassins partagés pour y instaurer une indispensable solidarité de bassin et y développer une vision commune de l'avenir.

Une mobilisation est indispensable pour que l'humanité gagne la "bataille de l'eau" et prépare l'avenir et une organisation à l'échelle des Bassins est une solution efficace qui mérite d'être développée et soutenue.

Les Organismes-Membres du RIOB disposent d'une expérience et d'une expertise qu'ils entendent mettre en commun et à la disposition de tous les Pays et Institutions qui voudraient les suivre dans une approche efficace de la Gestion par Bassin.

A l'issue de ses travaux, l'Assemblée a félicité les Autorités Hongroises, et tout particulièrement **M. László Kóthay**, Secrétaire d'Etat hongrois chargé de l'Eau, pour la façon magistrale dont a été assurée la Présidence Mondiale du RIOB depuis l'Assemblée Générale de Debrecen en Juin 2007.

L'Assemblée a désigné à l'unanimité **M. Mohamed Salem Ould Merzoug**, Universitaire, ancien Ministre et actuel Haut Commissaire de l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), **comme nouveau Président Mondial du RIOB**, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra courant 2013 au Brésil.

Assemblée Générale Mondiale du RIOB - Dakar - 20 - 23 janvier 2010

Dakar vu par les délégués hongrois

Pour nous, Hongrois, cette Assemblée était importante car nous avons transféré la Présidence Mondiale du RIOB à notre très estimé ami, M. Mohamed Salem Ould Merzoug, Haut Commissaire de l'OMVS.

Durant notre Présidence de 2007 à 2010, le RIOB a obtenu d'excellents résultats au niveau régional et mondial. Après l'équipe hongroise, celle de l'OMVS a repris la tâche de catalyser les événements à venir et de renforcer la coopération au sein de la famille du RIOB.

Pourquoi cet événement a-t-il été si important pour nous ?

Ce fut une excellente occasion de présenter la culture hongroise en Afrique de l'Ouest.

Depuis l'initiative de Mme de Grandmaison, chaque Président sortant du RIOB a la tâche d'organiser une soirée folklorique de son pays, lors de l'Assemblée Générale du RIOB.



La soirée hongroise a été accompagnée de spécialités, d'eau de vie, la "Pálinka", et de vins offerts par les célèbres viticulteurs hongrois de Tokaj et Villány. Ensuite, l'orchestre folklorique hongrois "Törköly" a commencé à jouer. Sa musique a inclus quatre types de danses encore joués aux festivals et autres événements à l'intérieur de la Hongrie.

Les danseurs de l'"Ensemble Hajdúság" sont montés sur la scène et ont présenté des danses folkloriques : "les danseurs de Transylvanie", "la danse de la bouteille" de la Région de Somogy, la "botos Hortobágyi" (danse avec des bâtons sur la Pusza de Hortobágy) et la célèbre "Csardas", danse rapide de la région de la Trans-Tisza.

Après ce spectacle de danses, les invités ont eu l'occasion de déguster quelques spécialités de la cuisine hongroise, préparées sous la direction de deux chefs hongrois célèbres, qui ont remporté des médailles et ont été champions du monde.

Au dîner, nos invités ont pu déguster la Gulash, spécialités de poisson et de viande, et différents gâteaux traditionnels. Après le dîner, quelques pas basiques ont été montrés à ceux qui voulaient apprendre la danse traditionnelle hongroise. Enfin, certains ont essayé nos costumes traditionnels pour des photos souvenirs.

Tous les participants ont beaucoup apprécié.

Bien sûr, nous sommes curieux de voir ce que nos amis africains nous réserveront comme surprise à la prochaine Assemblée au Brésil en 2013.

László Kóthay

Ancien Président du RIOB
laszlo.kothay@vkk.hu

RIOB - GWP

Le GWP s'associe au RIOB pour le partage des connaissances

Le Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership, GWP) a été créé en 1996 pour promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Un de ses principaux outils de diffusion des connaissances est la "Toolbox", une base de données en ligne, libre d'accès, qui contient des études de cas et des documents de référence.

La "Toolbox" permet également de rentrer en contact avec une large communauté de professionnels à travers le monde et de partager ses propres expériences.

Un autre exemple est le projet pilote dans le Bassin Transfrontalier du Körös/Crisuri, partagé par la Roumanie et la Hongrie.

Pour plus d'informations sur la Toolbox du GWP, visitez :

<http://gwptoolbox.org>

Aurélien Vitry

GWP
Aurelien.Vitry@gwpforum.org

www.gwp.org



Les partenaires de la "Toolbox" du GWP sont des institutions et organisations ayant joué un rôle clef pour la genèse des connaissances qui y sont hébergées.

Dans ce cadre, un de nos partenaires clefs est le RIOB, qui a travaillé avec le GWP au développement de connaissances sur la gestion par bassin.

Un exemple des projets publiés dans la bibliothèque de la "Toolbox", qui mérite d'être mentionné, est le projet de Jumelage franco-polonais sur la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau en Pologne et son application dans le Bassin de la Haute Vistule.



Le RIOB autour du Monde

2^{ème} Colloque International : "Des Bassins Versants Durables" 29 septembre - 1^{er} octobre 2010 - Mexico

Le Ministère mexicain de l'Environnement et des Ressources Naturelles (Semarnat), la Commission Nationale de l'Eau (Conagua) et la Commission Nationale des Forêts ont organisé à Mexico DF le deuxième Colloque International "Des Bassins Versants Durables", auquel ont assisté plus de 1.100 participants.

Un large consensus s'est dégagé pour parvenir à un meilleur usage et une meilleure gestion des ressources en eau, des forêts et des sols, conditions pour avoir des bassins capables d'assurer un rôle protecteur contre l'accroissement des phénomènes naturels.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, était invité à présenter en séance plénière, les outils développés par le RIOB, notamment en Europe avec la Directive-Cadre, pour introduire la Gestion Intégrée des Bassins et notamment pour favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique.

Cette manifestation s'inscrivait dans la préparation de la 16^{ème} Conférence des Parties (COP 16) des Nations Unies sur le Changement Climatique, qui s'est tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010.



La BASD et l'avenir de l'eau en Asie 11 - 15 octobre 2010 - Manille



Plus de 600 participants venant de 53 pays de la zone Asie Pacifique ont discuté, au siège de la Banque Asiatique de Développement (BASD), des problèmes et des solutions à la crise de l'eau qui menace à la fois la croissance économique de la Région et sa durabilité environnementale.

La BASD a appelé à des partenariats plus crédibles pour consolider les connaissances et apporter des solutions coordonnées.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a participé à cette Conférence, notamment aux ateliers consacrés à la Gestion Intégrée des Bassins Versants.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, a insisté sur l'intérêt de renforcer les échanges d'expériences entre les Organismes de Bassin d'Asie et ceux des autres continents, au sein de notre Réseau Mondial.

Expériences de gestion par bassin au Brésil 22 - 26 novembre 2010 - Fortaleza et Atibaia



Le Forum National des Organismes de Bassin du Brésil a mobilisé plus de 1.400 participants à Fortaleza, du 22 au 25 novembre, afin de discuter des modalités de révision du Plan National de Gestion des Ressources Hydrauliques.

Le 2^{ème} Symposium International du "Consortium Intermunicipal" des Fleuves Piracicaba-Capivari et Jundiá (PCJ) s'est tenu en parallèle à Atibaia (Etat de São Paulo) du 23 au 26 novembre 2010, en présence de l'ensemble des partenaires de la gestion de l'eau des Etats de São Paulo et Minas Gerais et des pays voisins du Bassin International du Paraná.

Une forte délégation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, jumelée avec le Consortium PCJ, a présenté l'expérience française de gestion de bassin.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, a participé à ces deux événements, afin de soutenir le développement du Réseau Brésilien (REBOB) et du Réseau Latino-américain (RELOB) des Organismes de Bassin et mobiliser leurs Membres dans la perspective du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012.

www.riob.org



6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

Le RIOB s'engage pour un "Forum des Solutions"



M. Nicolas Sarkozy
Président de la République Française

Le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau aura lieu à Marseille en France du 12 au 17 mars 2012.

Tous les trois ans, le Forum est le plus important événement mondial sur le thème de l'eau.

Tout en s'appuyant sur les résultats du Forum d'Istanbul et d'autres processus Internationaux reconnus, il est demandé aux participants d'aller au-delà de l'identification des problèmes en proposant des solutions et en réfléchissant aux moyens de les mettre en place.

Le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau doit être "le Forum des Solutions".

Le Processus préparatoire visera à proposer des décisions à prendre en identifiant les cibles à atteindre pour douze thématiques prioritaires et trois "conditions du succès".

Il s'appuiera sur une démarche partenariale et participative ouverte à tous les acteurs concernés, notamment au niveau de chacune des quatre grandes Régions du Monde : Afrique, Amérique, Asie et Europe.

➤ **"Kick-off Meeting" de lancement du processus**

Quelques 400 personnalités venues du Monde entier se sont rassemblées à Paris, puis à Marseille, les 2, 3 et 4 juin 2010, pour lancer le Processus préparatoire.

Les participants, parmi lesquels on notera la présence de M. Mohamed Salem Ould Merzoug, Président Mondial du RIOB, ont été reçus au Palais de l'Élysée, à Paris, le 2 juin par le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, puis ont pris part, à Marseille, à deux journées de tables rondes et d'ateliers destinés à mettre en forme leurs idées et projets pour le Forum.

➤ **Le Comité International du Forum**

Le Comité International d'organisation du Forum (CIF) est présidé par M. Benito Braga, Gouverneur brésilien du Conseil Mondial de l'Eau, et vice-présidé par M. Guy Fradin, Directeur Général de l'Agence française de l'Eau Seine-Normandie et Membre du Bureau de Liaison du RIOB.

Cadre thématique pour le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

CRÉER UN MOUVEMENT BLEU !

3 directions stratégiques

VEILLER AU BIEN-ÊTRE DE TOUS

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

GARDER LA PLANÈTE BLEUE

CONDITIONS DU SUCCÈS

12 priorités clés d'action sur l'eau

- Garantir l'accès aux services d'eau pour tous et le droit à l'eau
- Garantir l'accès aux services d'assainissement intégré pour tous
- Contribuer à une meilleure hygiène et à la santé par l'eau
- Protéger les populations et les économies contre les risques
- Contribuer à la coopération et à la paix
- Équilibrer les usages multiples de l'eau
- Assurer la sécurité alimentaire
- Harmoniser l'énergie et l'eau
- Protéger et valoriser les services des écosystèmes et la croissance verte
- Améliorer la qualité des ressources en eau et les écosystèmes
- Réguler les pressions et impacts des activités humaines sur l'eau
- S'adapter aux changements climatiques et globaux dans un monde qui s'urbanise

- Bonne gouvernance
- Financement de l'eau pour tous
- Un environnement favorable

Il s'organise autour de quatre Commissions : thématique, régionale, politique et Initiatives Locales.

M. Jean-François Donzier, Directeur de l'OIEau et Secrétaire Technique Permanent du RIOB, a été chargé d'animer la préparation du Forum au niveau de la Région "Europe".

➤ **Le Processus Régional Européen**

Une première réunion de tous les Organismes Européens têtes de réseaux s'est tenue à Bruxelles au siège de la Région Wallonne, le 21 décembre 2010, afin d'impliquer tous les partenaires concernés et de préciser les priorités spécifiques à la gestion de l'eau pour l'Union Européenne, les Balkans, la Fédération de Russie, le Caucase et, pour ce qui la concerne, l'Asie Centrale, sans oublier les Régions ultrapériphériques de l'UE.

Il est prévu d'organiser cinq "Assises Régionales de l'Eau" pour impliquer largement les partenaires de toutes ces différentes parties géographiques de

l'Europe, concernées, notamment, par l'application de la Convention d'Hel-sinki de 1992 (UNECE), la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau et de la Coopération Transeuropéenne via l'Initiative Européenne sur l'Eau.

➤ **Le Processus Thématique**

Parmi les quinze priorités retenues, l'OIEau, Secrétariat du RIOB, et l'OCDE animeront avec leurs partenaires le thème de la "Bonne Gouvernance".

Le RIOB et l'UNESCO coordonneront la priorité 1.5 "Contribuer à la Coopération et à la Paix", qui concerne la Gestion des Bassins et Aquifères Transfrontaliers du Monde entier.

Une "deuxième rencontre des partenaires" s'est tenue à Paris les 17 et 18 janvier 2011, afin de mettre toutes les Organisations intéressées par le Forum en ordre de marche pour en assurer la réussite.

www.riob.org



L'Europe prépare le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

La réunion du Comité de Pilotage à Bruxelles - 21 décembre 2010



Il est de tradition que le Pays hôte organisateur du Forum Mondial de l'Eau, coordonne le Processus préparatoire Régional dans sa propre région.

Sur proposition des partenaires français, le Comité International du Forum (CIF) a ainsi confié à l'Office International de l'Eau (OIEau), Secrétaire Technique Permanent du RIOB, la coordination du Processus préparatoire Européen pour le **6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012.**

De nombreux pays d'Europe ont développé des outils et techniques efficaces de gestion de l'eau, tant au niveau du grand cycle hydrographique que des services collectifs ou du contrôle des usages individuels.

L'Europe élargie est le continent où il y a le plus grand nombre de fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers.

Ce thème est évidemment stratégique, surtout dans l'hypothèse du changement climatique. L'expérience européenne pourrait être mise à la disposi-

tion de tous les pays intéressés dans le Monde.

Lors de deux réunions, qui se sont tenues à Bruxelles le 21 décembre 2010 et à Paris le 18 janvier 2011, le Comité de Pilotage du Processus Européen et les principaux réseaux européens partenaires ont identifié une première série d'Objectifs Prioritaires Spécifiques Régionaux :

- **améliorer la coopération transfrontalière en Europe**, notamment dans le cadre de la Convention UNECE de 1992 dite d'Helsinki,
- **assurer un Bon Etat Ecologique des Masses d'Eau européennes en 2015**, par l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau,
- **s'adapter aux défis à long terme de l'eau** liés aux changements climatiques et prévenir les phénomènes extrêmes,
- **réformer la Politique Agricole Commune** et assurer un meilleur équilibre entre les objectifs de sécurité alimentaire et de gestion de l'eau,

La réunion de Plovdiv en Bulgarie - 20 au 23 mars 2011



- **coordonner les politiques des transports et de l'eau relatives à la navigation intérieure en Europe,**
- **développer les connaissances et les savoir-faire sur l'hydro-morphologie des rivières, la restauration et la protection des écosystèmes aquatiques,**
- **améliorer les services d'eau potable et d'assainissement européens,**
- mieux coordonner en Europe les politiques de l'eau et **les politiques énergétiques renouvelables,**
- adapter la gestion de l'eau aux spécificités **des régions ultrapériphériques européennes,**
- **renforcer la sensibilisation du public** et les compétences des professionnels de l'eau,
- **promouvoir l'innovation technologique, l'interface "Science - Politique"** et le dialogue entre chercheurs et gestionnaires de l'eau,
- **développer la coopération européenne** avec les pays tiers dans le domaine de l'eau.

Plusieurs réunions générales sont ainsi prévues à l'échelle régionale, notamment pour :

- ◆ **l'Europe Centrale, Orientale et les Balkans** (Plovdiv - Bulgarie, du 20 au 23 mars 2011), à l'invitation du Gouvernement Bulgare et du CEENBO,
- ◆ **les Pays riverains de la Mer Noire** (Istanbul - Turquie, du 03 au 05 mai 2011),
- ◆ **l'Asie Centrale** (Tashkent - Ouzbékistan, du 10 au 12 mai 2011), conjointement avec le Coordonnateur du Processus Spécifique Sous-Régional d'Asie Centrale,
- ◆ **les Pays Euro-Méditerranéens** (Porto - Portugal, du 27 au 30 septembre 2011), à l'invitation de l'Organisation du Bassin ARH Norte et des Autorités de District Portugaises ainsi que de l'EURO-RIOB et du REMOB.

D'autres réunions générales devraient pouvoir être organisées pour les trois Pays du Caucase ainsi que pour la Fédération de Russie.

Des side-events sont prévus durant les Semaines de l'Eau de Stockholm et d'Amsterdam.

Forum Mondial de l'Eau
Coordination Régionale Europe - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
europe-region.secretariat@european-region-wwf2012.eu

<http://european-region-wwf2012.eu>

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet - Ministre française de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement à la réunion de Paris - janvier 2011



En fonction de leur spécialisation, il a été proposé à chacun des grands réseaux européens associés d'animer ou co-organiser les réflexions sur chacun des Objectifs Prioritaires Spécifiques Régionaux qui sont retenus, dans le cadre d'un "Processus Grenellien" (WISE) qui doit permettre au plus grand nombre de partenaires intéressés de participer.



MARSEILLE, FRANCE '12



Lancement de l'Académie du RIOB



L'objectif de l'**Académie du RIOB** est de développer les qualifications des personnels des Organismes de Bassin.

Le RIOB propose des cours de formation en collaboration étroite avec ses Membres, pour échanger les bonnes pratiques entre les Organismes de

Bassin du monde entier, ou en collaboration étroite avec des partenaires extérieurs, plus spécialisés dans un domaine ou un autre.

L'**Académie du RIOB** propose des cours à distance (e-learning), grâce aux vidéoconférences et à Internet.

Certains cours sont organisés à des dates prédéfinies (sessions en direct avec le conférencier), et d'autres sont disponibles 24h/24, avec un lien asynchrone avec les experts sur Internet.

Une session dure deux heures.

Plusieurs sessions peuvent être combinées dans des modules homogènes de 1 à 4 sessions.

Une première formation a été organisée en avril 2010 en étroite collaboration avec le Centre Européen pour la Restauration des Rivières (ECRR), sur "les bases de la restauration écologique des fleuves" : outil essentiel pour atteindre le "Bon Etat Ecologique". Avec 3 fois trop de demandes d'inscriptions, le cours a réuni 20 participants, et les restitutions ont été très positives.

Les sessions ont été très interactives, avec de nombreuses questions aux experts au travers des discussions.

Suite à cette expérience réussie, une session en espagnol a été programmée fin 2010, en coopération avec le Centre Ibérique pour la Restauration des Rivières (CIREF).

L'**Académie du RIOB** proposera de nouveau en 2011 une série de formations à distance sur les différents sujets intéressant les Organismes de Bassin.

Renseignements :

www.riob.org



UICN

"NEGOTIATE" : pour conclure des accords sur l'eau

La boîte à outils de l'UICN



"NEGOTIATE" s'adresse aux concepteurs, animateurs ou participants à des négociations visant à des consensus sur la gestion durable des ressources en eau.

Les praticiens de l'eau sont en effet de plus en plus souvent invités à négocier des accords sur la meilleure utilisation, le contrôle et la protection des ressources en eau.

"NEGOTIATE" permet d'engager, de manière constructive et coopérative, des négociations pour répondre à des questions complexes.

Il guide les utilisateurs sur la façon d'obtenir une forte participation des acteurs dans la prise de décision sur l'eau, en montrant des approches constructives telles que les "Plate-formes Multi-Acteurs" (PMA) et "l'obtention de consensus".

Il présente la diversité des accords qui peuvent être conclus pour réguler ou encourager une attribution et une utilisation plus justes et plus efficaces de l'eau.

Un chapitre inclut un zoom sur les Récompenses, les Droits, les Risques et les Responsabilités.

■ Plate-formes Multi-acteurs (PMA)

Les PMA encouragent la discussion entre acteurs. Celle-ci peut être volontariste et constructive afin d'aider des acteurs s'attaquant aux questions difficiles liées à l'eau, en leur donnant une base plus solide à la négociation et la prise de décision.

■ Obtention de consensus

Une démarche d'obtention de consensus s'assure que tous les acteurs appropriés sont à la table de négociation, que les négociations sont gérées de manière à résoudre des problèmes (ou définir des valeurs), et que les parties intéressées concluent des accords concrets et adaptables.

Elle implique six étapes : la convocation, la clarification des responsabilités, la discussion, la décision, la mise en application des accords et la formation.

Un accord est le produit réel de la négociation : il débouche sur des politiques, des lois, des chartes, des codes de conduite, des contrats et d'autres arrangements de gestion et d'attribution.

Claire Warmenbol

Groupe Environnement et Développement
UICN

Union Internationale pour la Conservation
de la Nature

Claire.Warmenbol@iucn.org

www.iucn.org/water



CAP-Net - RIOB

Meilleure gouvernance de l'eau au niveau des bassins

Semaine Mondiale de l'Eau 2010 de Stockholm



Un Séminaire très interactif

Cap-Net et le Réseau International des Organismes de Bassin ont organisé un Séminaire sur "la meilleure gouvernance de l'eau au niveau des bassins", le 9 septembre 2010, lors de la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm.

Il a été rappelé que l'approche par bassin est fondamentale pour la gestion des ressources en eau et que les Organismes de Bassin ont un rôle important à jouer dans la promotion de la GIRE.

Ce Séminaire visait à analyser :

- ◆ les aspects clés de la gouvernance de l'eau par bassin hydrographique et à examiner les facteurs de réussite et les goulots d'étranglement, en tirant les leçons d'expériences de plusieurs pays en développement,
- ◆ la question de la mesure des performances, en présentant les résultats et les enseignements tirés du Projet "Indicateurs de Performance Clés (KPI - Key Performance Indicators) en Afrique.

Une sélection d'études de cas, avec deux séances de discussion, a donné aux participants une meilleure compréhension de l'environnement nécessaire pour faciliter la gouvernance de

l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques et un aperçu des applications potentielles des systèmes de surveillance de la performance d'un Organisme de Bassin.

Plus d'informations :

www.worldwaterweek.org

WORLD
in Stockholm,
September 5-11, 2010
WATER
WEEK

Cap-Net
UNEP
DTP

Conseil Mondial de l'Eau



Pour une nouvelle politique de l'eau

Le Conseil Mondial de l'Eau a adopté une stratégie pour la période 2010-2012, mettant l'accent sur l'élaboration d'une nouvelle politique pour le développement d'infrastructures durables et la gestion et l'utilisation efficaces des ressources en eau : un accent particulier est mis sur la volonté politique nécessaire pour résoudre les problèmes très complexes auxquels font face les pays en développement.

Quatre grands objectifs stratégiques ont été identifiés, qui traitent des problèmes les plus urgents :

- 1 **Soutenir l'action politique pour améliorer les services d'eau et d'assainissement et la gestion de l'eau dans la perspective de Rio +20.**

- 2 **Renforcer l'implication des principaux usagers de l'eau dans la résolution des défis mondiaux :** des plates-formes innovantes seront créées pour discuter du financement des services d'eau et de la gestion de l'eau.
- 3 **Renforcer la coopération régionale pour assurer la sécurité de l'eau et le développement économique :** un accent sera mis sur les défis de la gestion des eaux transfrontalières.
- 4 **Mobiliser les citoyens et les consommateurs pour faire face à la crise mondiale de l'eau.**

Le processus de préparation du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012 est étroitement lié à ces quatre objectifs stratégiques avec un accent particulier sur les solutions.

Le Conseil encouragera les engagements concrets et durables, par un mécanisme qui impliquera une large participation (dans l'esprit du "Grenelle" français) et créera une véritable mobilisation des citoyens dans une ambiance conviviale, festive et populaire.

Conseil Mondial de l'Eau
d.bostrom@worldwatercouncil.org

www.worldwatercouncil.org



Ce travail consiste à participer à des manifestations publiques mondiales, à développer les capacités des professionnels et des décideurs, à communiquer autour de l'impact des innovations et à améliorer la couverture médiatique sur les problèmes d'eau et les solutions à travers le monde.



Etats Généraux de l'Eau en Montagne

Les montagnes doivent rester les châteaux d'eau de l'Europe !

"Les Etats Généraux de l'Eau en Montagne" se sont tenus les 22, 23 et 24 septembre 2010, à Megève (France), simultanément avec la 8^{ème} Conférence du Groupe "EURO-RIOB" des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau.

Ils ont appelé l'attention sur la nécessité d'anticiper les conséquences sur les cycles hydrologiques du changement climatique dans les montagnes européennes et de proposer d'urgence des mesures d'adaptation indispensables.

La Conférence a rassemblé **600 participants** représentants des Administrations Nationales, des Organismes de Bassin, des Municipalités, des chercheurs, ainsi que d'ONG et entreprises, venus de **41 Pays** de l'Union Européenne, des Balkans, de la Méditerranée et d'Europe Orientale, du Caucase et de l'Asie Centrale, ainsi que d'Australie et de Chine.

Les participants ont constaté que les montagnes européennes sont d'ores et déjà parmi les premières victimes du changement climatique :

La température moyenne des Alpes par exemple, a augmenté en un siècle de plus du double du réchauffement terrestre global.



Les modèles projettent une augmentation de température dans les Alpes d'ici à 2100 comprise entre +2,6 et +3,9°C.

Le réchauffement pourrait être significativement plus élevé en haute montagne pour atteindre +4,2°C au-dessus de 1.500 mètres.

Les glaciers alpins, qui ont déjà perdu entre 20 et 30% de leur volume depuis 1980, pourraient encore régresser de 30 à 70% de leur volume d'ici à 2050 ; quasiment tous les plus petits d'entre eux auraient alors disparus ! L'enneigement va se réduire, notamment en basse et moyenne altitude...

Avec la diminution de l'enneigement et la fonte des glaciers, les régimes hydrauliques de tous les grands fleuves européens, venant des montagnes, sont en train de se modifier et ce phénomène ne touche pas que l'Europe : tous les grands fleuves du Monde et leurs principaux affluents prennent leur source en montagne.

Les débits des grands fleuves européens de régime nivo-glaciaire seront sensiblement modifiés dans les prochaines décennies : en moyenne, on observerait d'ici 2100 une augmentation de +20% des débits en hiver,

mais une réduction de -17% au printemps et jusqu'à -55% des débits en été, surtout au Centre et au Sud des Alpes. Le niveau des aquifères pourrait aussi baisser de -25% dans les Alpes du Sud.

La fréquence et l'intensité des inondations en automne, hiver et printemps, ainsi que des sécheresses estivales, vont singulièrement augmenter dans les bassins de tous les grands fleuves européens prenant leur source en montagne.

Les autres conséquences du changement climatique en montagne seront une forte érosion, des glissements de terrains, une dégradation de la qualité des rivières et une augmentation de la température de l'eau.

Le changement climatique aura aussi une incidence significative sur la production hydroélectrique, le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires, la navigation fluviale ...

La compétition entre les usages de l'eau se fera plus vive, notamment pour l'irrigation dans le sud et avec la généralisation de la production de neige de culture, qui deviendra indispensable aux 666 stations de ski alpines actuelles pour assurer une saison d'hiver complète.

L'aménagement, le développement et la protection des montagnes sont donc des enjeux considérables à l'échelle européenne et mondiale, notamment pour la régulation des ressources en eau douce utilisées souvent à plusieurs centaines de kilomètres à l'aval dans les plaines.

Pour tous les participants à la Conférence, la question n'est plus de discuter de la réalité du changement climatique, en particulier en montagne, mais bien de lancer au plus vite les programmes différenciés permettant de s'y adapter, principalement en ce qui concerne la gestion des ressources en eau douce, avant qu'il ne soit trop tard !

Compte-tenu de la grande diversité des situations locales, il est d'abord indispensable d'identifier très rapidement ces changements et leurs conséquences, bassin par bassin, et dans chaque sous-bassin, et de mieux analyser les conséquences écologiques et socio-économiques sur les différentes activités.

Les "Etats Généraux de l'Eau en Montagne" ont présenté des expériences de terrain, qui fonctionnent et donnent des résultats, qui peuvent être généralisées ou dont on peut s'inspirer pour progresser.



- Megève - 22 - 24 septembre 2010



Beaucoup de solutions existent déjà : il faut les diffuser et en développer la mise en œuvre.

Trois grandes catégories d'actions peuvent être envisagées :

① **D'abord, économiser l'eau et faciliter les recyclages :** la recherche des fuites, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes doivent devenir des priorités. De nouvelles techniques économes en eau pour la gestion de l'enneigement des domaines skiables sont, par exemple, déjà utilisées à Megève, en particulier...

② **Ensuite, repenser la gestion des eaux, des lacs et zones humides et des sols de montagne,** en tenant compte, bien plus qu'aujourd'hui, des contraintes stratégiques de l'approvisionnement en eau des populations et des économies agricoles, industrielles et touristiques des piémonts et des plaines en aval et en développant **"une nouvelle culture du risque"**.

Conservation et stockage des ressources en eau, aménagement des versants et des sols pour retenir l'eau durant les précipitations, gestion du couvert végétal et forestier, protection des zones humides, zonages de protection, zones d'expansion naturelle des crues, reconstitution des cours de rivières dégradées..., les nouvelles politiques d'aménagement du territoire devront concourir à optimiser les réserves d'eau disponibles et leur répartition saisonnière pour la communauté et prévenir les risques naturels.

③ **Enfin, mieux reconnaître le rôle des montagnes pour la collectivité dans son ensemble et mieux aider les montagnards, dans le cadre de politiques intégrées des bassins,** pour qu'ils puissent assurer la gestion des territoires, des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau des massifs, et réaliser les aménagements et les équipements intégrés nécessaires en amont, pour continuer à protéger l'aval contre les risques et à fournir aux plaines de l'eau abondante et de qualité, dont elles auront de plus en plus absolument besoin ...



M. Van Sevenscoten
Agence Flamande de l'Environnement

Il faudra pour cela mettre en place des mécanismes Institutionnels et financiers permettant la rétribution, par leurs principaux bénéficiaires habitant en aval, des services rendus par les gestionnaires des écosystèmes montagnards dans les hauts bassins versants.

Il faut développer des stratégies "gagnant / gagnant" et lancer au plus vite des programmes de mesures "sans regret", dont la mise en œuvre sera de toute façon indispensable dans tous les scénarios envisageables, dès lors que l'eau est indispensable à quasiment tous les secteurs dont le développement dépend de sa disponibilité et de sa qualité.

La planification doit se faire au niveau des bassins des grands fleuves et reposer sur une forte coopération intersectorielle et aussi internationale, quand ces bassins sont transfrontaliers.

Avec la Directive-Cadre sur l'Eau, l'Union Européenne, dispose de l'outil efficace qui doit aussi servir à développer ces stratégies d'adaptation de la gestion de la ressource en eau au changement climatique.

Plusieurs Etats de l'Union Européenne élaborent d'ores et déjà de telles stratégies ; la France par exemple, vient de lancer une consultation publique pour son Plan national d'adaptation.

En 2011, un Centre Européen d'Information sur les effets du Changement Climatique devrait voir le jour tandis que la Commission Européenne proposera en 2013 une Stratégie Commune aux Etats-Membres ...

Les mesures indispensables pour l'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique seront à intégrer dans les prochains Plans de Gestion et Programmes de Mesures 2015 - 2021, puis 2021 - 2027 de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE).



Un public très attentif et impliqué

www.eaumenmontagne.org

www.riob.org



UNECE : bilan de la santé dans la région pan-européenne

2nde Réunion des Parties du Protocole sur l'Eau et la Santé

Bucarest • Roumanie • 23 au 25 novembre 2010

Le "Protocole de Londres" sur l'Eau et la Santé est le premier accord juridique international adopté spécifiquement pour protéger la santé humaine par la prévention, la maîtrise des maladies liées à l'eau, l'amélioration de la gestion de l'eau et la protection des écosystèmes.

Il vise l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

La seconde Réunion des Parties a eu lieu du 23 au 25 novembre 2010 à Bucarest, à l'invitation du Gouvernement Roumain.

Cinq ans après l'entrée en vigueur du Protocole, les discussions de la réunion ont porté sur une grande variété de domaines : la ratification et la mise en œuvre du Protocole, l'accès équitable à l'eau potable, l'information et la participation du public ...

En 2006, plus de 170.000 cas de maladies liées à l'eau ont été constatés dans la Région Pan-Européenne.

Afin de réduire ce nombre trop élevé, les pays doivent créer des systèmes de surveillance et d'alerte rapide, ainsi que des plans d'urgence et d'intervention en cas d'incidents.

Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, affectent de plus en plus les installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en inondant les stations de traitement de l'eau ou par l'augmentation des concentrations de polluants dans l'eau potable en cas de sécheresse : les Parties ont élaboré des lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

Assurer l'approvisionnement en eau et l'assainissement est particulièrement difficile pour les populations défavorisées et les populations rurales éloignées.



Une documentation a été préparée pour la prise de conscience des défis spécifiques aux petits approvisionnements en eau.

Le Protocole sur l'Eau et la Santé est donc un instrument important pour le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous récemment reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Les moyens d'assurer l'accès équitable à l'eau ont été discutés lors de la Réunion, sur la base des résultats d'une enquête qui a permis d'identifier les bonnes pratiques.

Sonja Koepfel

UNECE

Convention sur la Protection et l'Utilisation des Cours d'eau transfrontières et des Lacs internationaux
sonja.koepfel@unece.org

www.unece.org

UNESCO - AFD

Vers une gestion conjointe des systèmes aquifères transfrontaliers : approche méthodologique

Les aquifères, qui représentent une part importante et parfois la seule ressource en eau disponible dans un pays, sont inégalement connus.

Les aquifères transfrontaliers sont, plus souvent que les cours d'eau transfron-

taliers, partagés entre différents pays, qui généralement les utilisent de façon autonome, en partie pour l'eau potable et pour l'industrie, mais surtout pour l'agriculture irriguée.

Ceci conduit, de plus en plus, à des surexploitations et à des pollutions qui génèrent des tensions à tous les niveaux, avec un risque de crises et de conflits entre les pays partageant le même aquifère.

Pour toutes ces raisons, **il est aujourd'hui important d'améliorer les connaissances et de promouvoir une gestion raisonnable, durable et intégrée des aquifères transfrontaliers.**

Pour atteindre cet objectif, une approche méthodologique et un guide ont été élaborés sur financement de l'Agence Française de Développement par l'UNESCO, l'Académie de l'Eau, le BRGM et le RIOB.

Cette approche met en lumière les principaux défis auxquels sont confrontés les aquifères transfrontaliers, leurs spécificités, et la nécessité d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Elle décrit ensuite les différents outils disponibles pour améliorer les connaissances et l'aménagement de cette précieuse ressource : instruments techniques, juridiques, institutionnels et économiques, mais aussi d'éducation et de coopération.

Enfin, elle propose une approche progressive et multiforme pour une gestion conjointe des aquifères transfrontaliers, qui soit équitable et durable, et elle décrit les mécanismes nécessaires pour créer la structure institutionnelle adéquate pour la gestion des ressources en eau souterraines partagées et éventuellement de surface.

Raya Stephan

Division des Sciences de l'Eau
Programme Hydrologique International
UNESCO
R.Stephan@unesco.org

www.unesco.org



www.riob.org

Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web



www.riob.org



SADIEau : l'accès à l'information du secteur de l'eau en Afrique



Le Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau (SADIEau) est une initiative lancée en 2007 par un groupe d'Institutions du Nord et du Sud : l'OMVS (Organisation de Mise en Valeur de Fleuve Sénégal) à travers le RAOB (Réseau Africain des

Organismes de Bassin, le CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement), le PS-Eau (Programme Solidarité Eau), l'OIEau (Office International de l'Eau) et WEDC (Water Engineering and Development Centre).

SADIEau a pour objectif de renforcer la capacité de gestion de l'information des organisations du secteur de

l'eau en Afrique à travers le partage des connaissances, des expériences et des informations entre les professionnels du secteur, les Communautés et les Gouvernements locaux et nationaux à l'échelle panafricaine.

Sur la période de 2007 à 2010, la faisabilité et la pertinence de **SADIEau** ont été testées positivement dans le cadre d'un financement de la Facilité Européenne pour l'Eau. C'est un grand succès grâce à l'implication d'une vingtaine de partenaires relais répartis sur le Continent africain et qui alimentent la base de connaissances, les actualités, la "siteauthèque" du portail Internet.

SADIEau étendra son réseau d'organisations relais à partir de 2011, en continuant à renforcer les savoir-faire en gestion de l'information.

Quelques chiffres sur SADIEau :
20 Organismes, points focaux d'Afrique francophone et anglophone (Organismes de Bassin, Centres documentaires, Administrations, Associations, bureaux d'études), 100 actualités, 500 documents référencés, 160 sites Web répertoriés, 3 newsletters thématiques en 2010, 90.000 visites les 12 derniers mois.

www.sadieau.org



Des Indicateurs de Performance pour les Organismes de Bassin Africains



(NBI), Okavango (OKACOM), Orange-Senqu (ORASECOM), Sénégal (OMVS), Volta (VBA).

Ceux-ci, répartis sur tout le continent, présentaient une grande variété de contexte juridique, institutionnel, socio-économique ou géographique.

Des ateliers interactifs de restitution et d'échanges entre les bassins ont permis au RIOB

d'atteindre une excellente appropriation du projet par les bénéficiaires, meilleure garantie pour la durabilité d'une telle démarche d'utilisation d'indicateurs dans les bassins.

La liste finale d'indicateurs comprend :

- 20 indicateurs sur la Gouvernance et le fonctionnement des Organismes chargés de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée à l'échelle des Bassins Transfrontaliers :

- 15 indicateurs sur chaque bassin hydrographique, descriptifs de son état, des pressions et des réponses.

Les Organismes de Bassin ont souligné l'apport tout à fait nouveau et important du projet sur les aspects "gouvernance d'un Organisme de Bassin".

L'exercice a permis l'auto-évaluation des structures sur leur fonctionnement et la réalisation de leurs missions. Il a aussi permis d'inclure progressivement des indicateurs dans les différents processus de rapportage auprès des Conseils des Ministres ou des bailleurs de fonds.

D'autre part, la comparaison des points forts/points faibles de chaque Bassin Pilote, grâce à une application Web de visualisation des résultats, a permis aux bassins d'envisager de futurs échanges sur ces points spécifiques.

La diffusion des résultats du projet, lors de l'Assemblée Générale du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), ou lors de la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm 2010, ont montré un intérêt fort des Organismes de Bassin et des bailleurs de fonds sur ces notions d'indicateurs de performance, mais également les besoins importants en termes de vulgarisation et d'accompagnement pour leur utilisation future.

Le RIOB a assuré le pilotage de ce projet, en partenariat avec le Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB), l'OIEau et Ecologic. Le projet a été financé par la Facilité Européenne sur l'Eau (ACP Water Facility) et le Ministère Français des Affaires Etrangères.

Plus d'informations sur :

www.riob.org/PITB

Le projet du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) visant le développement, le test et la comparaison d'Indicateurs de Performance pour les Organismes de Bassin Transfrontaliers Africains s'est achevé en septembre 2010.

Au cours des trois années de mise en œuvre se sont succédées de nombreuses étapes de tests dans 10 Bassins Pilotes : Congo (CICOS), Gambie (OMVG), Lac Tchad (CBLT), Lac Victoria (LVBC), Niger (ABN), Nil



"Dialogue - Infrastructures" dans le secteur de l'eau

Le "Dialogue - Infrastructures" est un projet financé par le **Centre de Coordination des Ressources en Eau de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**.

Le but est de fournir aux Organismes de Bassin des outils de dialogue, afin d'accompagner l'élaboration de leurs plans d'investissement dans le secteur de l'eau, dans un cadre de concertation.

Il s'agit :

- d'identifier les principaux ouvrages existants et en projet dans l'espace de la CEDEAO ;
- d'examiner les mécanismes de concertation utilisés ;
- d'analyser les processus de décision sur un échantillon d'ouvrages ;
- d'aider à la formulation des recommandations sur les mécanismes de concertation ;
- de faciliter les travaux en commun du Panel d'experts.

L'OIEau, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, a réalisé une enquête auprès de l'ABN, l'ABV, l'OMVG, l'OMVS, le MRU et des Etats de la

CEDEAO, plus la Mauritanie, afin de recueillir des informations sur les mécanismes de concertation en vigueur.

Une analyse bibliographique a été produite sur les documents issus du droit international mondial, des textes disponibles à l'échelle panafricaine ou régionale et nationale et des rapports des bailleurs de fonds.

Une série d'entretiens a été réalisée auprès de quelques acteurs clés intervenant dans le processus de décision, pour trois grandes infrastructures choisies par le Comité de Pilotage de l'étude : Bui (Ghana), Manantali (OMVS), Kandadji (ABN).

Un Panel d'experts, grâce à des techniques d'animation participatives et adaptées au travail en commun, a pu produire lors d'un atelier en février 2010, **sept familles de recommandations pour améliorer le dialogue autour des infrastructures**. Elles ont été présentées aux Organismes de Bassin à l'issue de l'atelier.

La dernière étape consiste à soumettre les recommandations aux acteurs clés de quatre bassins Ouest-Africains.

Mise en place de l'Observatoire Régional de l'Eau

Les 15 Pays de la CEDEAO ont décidé de se doter d'un Observatoire Régional de l'Eau.

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO qui est en charge de la gestion de cet Observatoire, a créé les outils de gestion et de diffusion des informations, notamment :



- **Le portail de l'Observatoire**, dont le contenu est désormais directement géré par le CCRE et qui permet, d'une part, de diffuser une information multilingue (Français/Anglais) et, d'autre part, d'organiser le partage de documents entre les divers pays partenaires.
 - **Une base de données des indicateurs de la GIRE**, à partir des données se trouvant dans les tableaux de "l'état des lieux des ressources en eau en Afrique de l'Ouest".
- Des interfaces ont été développées afin de permettre l'actualisation et la visualisation du contenu de cette base de données, sous forme de tableaux, graphes et cartes, générés dynamiquement à partir des données disponibles.

www.aquacoopce.org/CEDEAO

Union Africaine

Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon



Ce projet, qui bénéficie d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de 5 millions de dollars sur une première tranche de 4 ans, est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD).



Chute d'eau dans le Massif

Il comporte 4 volets :

- 1 Renforcement de la collaboration régionale pour la planification et la mise en œuvre des activités de gestion des ressources naturelles : contribuer à établir un cadre juridique et institutionnel régional ; aider à l'adaptation, l'harmonisation et l'exécution des lois et réglementations nationales ; créer un Observatoire Régional pour évaluer et suivre ces ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon.
- 2 Amélioration de la gestion des ressources naturelles et des conditions de vie dans le Massif : renforcer la gestion des ressources naturelles dans les sites pilotes et les bassins versants ; créer de nouvelles activités génératrices de revenu pour améliorer les conditions de vie des populations du Massif.
- 3 Renforcement des capacités des parties prenantes en matières de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles : former et consolider les Institutions Communautaires locales.
- 4 Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information : mettre en place les Structures Institutionnelles, réaliser le suivi / évaluation des résultats et des impacts du projet, diffuser les informations.

Bureau International de la Coordination de l'Union Africaine
unafrik@sotelgui.net.gn
Mr. Atigou BALDE
Ministère des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique - Guinée
atigoudire@yahoo.fr

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Le Tableau de Bord de la Ressource du Fleuve Sénégal

Depuis sa création en 1972, l'OMVS participe au développement économique et agricole de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, par l'exploitation conjointe des ressources en eau du Bassin du Sénégal.

Le bilan hydrologique du bassin évolue du fait :

- de l'augmentation des consommations d'eau,

- de la modification des priorités entre les usages (l'hydroélectricité ...),
- de l'émergence de nouvelles contraintes environnementales,
- de l'évolution de l'hydraulicité naturelle du bassin.

On remarque également une tendance à la baisse des apports naturels, observés depuis une cinquantaine d'années dans le bassin.

Va-t-elle se poursuivre dans un contexte de changement climatique mondial et avec quels effets ?

Face à une telle situation, l'OMVS a souhaité se doter d'un outil de monitoring, le **Tableau de Bord de la Ressource (TBR)** et en a confié à la CACG, le développement et le déploiement opérationnel.

L'outil permet de :

- **Suivre et connaître l'état hydrologique du bassin**, en centralisant l'information concernant la ressource en eau, les paramètres climatiques ainsi que les usages dans le bassin.
- **Comprendre les phénomènes observés**, en établissant des bilans volumiques expliquant, a posteriori, la répartition de la ressource. Le TBR génère de nouveaux indicateurs d'analyse

pour la compréhension du fonctionnement hydrologique du bassin, tels que la balance entre volumes consommés / volumes perdus pour le système.

- **Aider à la décision opérationnelle** : le TBR propose des allocations en eau pour chaque usage compatibles avec la ressource, ainsi qu'une prévision de déstockage sur les saisons à venir.
- **Evaluer les actions menées** : les données collectées servent d'indicateurs d'évaluation en particulier par la comparaison entre les valeurs prévues et réalisées des bilans en eau.

Jean-Luc TROUVAT

Responsable du Pôle "Etudes internationales"
CACG
jl.trouvat@cacg.fr

Le Fleuve Sénégal à Saint-Louis



L'approche participative dans l'élaboration du SDAGE

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fleuve Sénégal (SDAGE)** est le document qui doit orienter la mobilisation des ressources en eau, en intégrant le changement climatique et en

limitant les impacts sur le milieu naturel. Il doit permettre d'instaurer une vision globale du développement du bassin du Fleuve Sénégal en intégrant les différents objectifs sectoriels.

L'OMVS a confié au groupement BRL ingénierie / Eau Vive la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de participation au processus d'élaboration du SDAGE de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la mise en valeur des ressources en eau du bassin. **Cette démarche valorise au mieux les Comités Locaux de Coordination (CLC).**

Pour permettre de vulgariser largement sur le terrain le contenu du SDAGE en cours d'élaboration auprès de tous les acteurs, il a fallu mobiliser des animateurs de terrain qui viennent appuyer les CLC.

La mise en œuvre de ce processus participatif comprend :

- ◆ Le recrutement de 33 animateurs parlant les langues locales et connaissant le tissu relationnel de la zone couverte par chaque CLC ;
- ◆ La formulation des messages à diffuser ;

- ◆ Le développement des outils de communication (boîtes à image, émissions radios communautaires, plaquettes ...);
- ◆ La formation des animateurs à ces outils et à leur travail de terrain ;
- ◆ La restitution du travail de terrain et des réactions des différents acteurs aux CLC.

Guillaume Fabre

BRL ingénierie
guillaume.fabre@brl.fr

www.brl.fr

L'équipe d'animateurs de terrain



www.omvs.org



Afrique



Autorité du Bassin du Niger (ABN)

La confiance renouvelée des Etats



Les Chefs d'Etat à Abuja

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) a eu lieu le 16 septembre 2010 à Abuja en République Fédérale du Nigeria.

Ce sommet intervient deux ans après la précédente édition, au cours de laquelle le Programme d'Investissement à l'horizon 2027 (d'un montant de 5,5 Milliards €) et la Charte de l'Eau du Bassin du Niger avaient été approuvés, marquant l'aboutissement du processus de Vision Partagée démarré en 2002.

Depuis, grâce à une table ronde des bailleurs de fonds tenue en 2008, les annonces de financement ont atteint 1,4 Milliards €. Mais les contributions des Etats au fonctionnement de l'ABN ont marqué le pas, en partie à cause de la crise financière mondiale.

Le Sommet a nommé le Général Collins Ihekire au poste de Secrétaire Exécutif de l'ABN.

Les Chefs d'Etat ont décidé de renforcer les fonctions clés de l'ABN en matière de régulation globale des eaux du Fleuve Niger et de maîtrise d'ouvrage des études d'impact environnemental et social des grands barrages en projet. Ils ont aussi opté pour des mécanismes de financement durable de l'ABN et assaini les arriérés

de contributions, gage d'une confiance renouvelée.

Enfin, ils ont demandé d'accélérer la mise en application de la Charte de l'Eau de 2008 : règles de partage des coûts et bénéfices liés aux ouvrages hydrauliques transfrontaliers et élaboration d'une Convention générale portant statuts et régime juridique des ouvrages communs de l'ABN.

La Banque Mondiale a réaffirmé l'appui des partenaires de l'ABN. Ainsi, l'ABN, forte d'outils techniques et institutionnels modernes, dispose d'une légitimité pour jouer un rôle central dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) du Bassin du Niger.

Abdou Guero

Directeur Technique de l'ABN
p.fraval@netcourrier.com

www.abn.ne

Commission du Bassin du Lac Victoria (CBLV)



La gestion des ressources en eau transfrontalières

La Commission du Bassin du Lac Victoria (CBLV) a organisé, à Stockholm en Suède, le 5 septembre 2010, dans le cadre de la Semaine Mondiale de l'Eau, un Séminaire sur la gestion régionale des ressources en eau transfrontalières.

Près de 100 experts provenant de différentes parties du Monde ont participé.

Dans son exposé sur "le mécanisme de gouvernance de la Commission du Bassin du Lac Victoria - Passé, présent et perspectives d'avenir", le Secrétaire Exécutif de la Commission, le Dr Tom Okurut, a déclaré que la gestion des ressources naturelles partagées requiert une approche qui minimise les conflits et tire le maximum d'avantages pour les collectivités.

Les nombreuses présentations ont permis de discuter de l'Initiative du Bassin du Nil, de la promotion de la coopération régionale en Afrique de l'Est, des trois projets de gestion de bassin des Fleuves Mara, Kagera et Sio-Malalaba-Malakasi, du projet de gestion de l'environnement du Lac Victoria, ainsi que de l'Initiative de Recherche (VicRes) et du rôle de la recherche dans la gestion des ressources en eau transfrontalières.

Les participants ont noté que la CBLV, en tant qu'institution de la Communauté de l'Afrique de l'Est, était un excellent exemple des efforts de gestion régionale des ressources en eau transfrontalières.

Charles-Martin Jjuuko

Chargé de Communication et Sensibilisation
Commission du Bassin du Lac Victoria
jjuuko@lvbsec.org

www.lvbcom.org

Le Dr Okurut lors du séminaire



SADC

"Bridging Waters"

Le Secrétaire de la Southern African Development Community (SADC), en collaboration avec le programme d'assistance de GTZ, a publié une série documentaire en quatre épisodes, intitulée "Bridging Waters".

La série, dont chaque épisode dure 25 minutes, souligne l'importance de la gestion des eaux transfrontalières dans la région de la SADC.

Plus de 70% de l'eau allouée aux différents usages dans la région de la SADC provient de bassins fluviaux partagés. Ainsi, la série met en évidence le rôle de l'eau comme vecteur de paix et d'intégration, libérant un fort potentiel de prospérité régionale.

La première partie est une introduction générale à la gestion des eaux transfrontalières dans les quinze Etats-Membres de la SADC, tandis que les trois autres présentent les projets dans les trois grands Bassins du Limpopo, de l'Orange-Senqu, et du Zambèze.

Ce DVD est disponible gratuitement. De plus amples informations sur les bassins partagés de la région de la SADC et sur leurs Organismes de Bassin sont également disponibles sur le "Portail de collaboration dans le secteur de l'eau de la SADC" :

www.icp-confluence-sadc.org



Dr. Horst Michael Vogel

Chef de Programme
GTZ "Transboundary Water Management in SADC"
Horst.Vogel@gtz.de

www.sadc.int



Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

Démarcation des frontières internationales



Niamey, la Capitale nigérienne, a abrité du 27 au 28 juillet 2010, un atelier de sensibilisation sur la démarcation des frontières internationales dans le Bassin du Lac Tchad, en présence du Dr. Abdullahi Umar Ganduje, Secrétaire Exécutif de la CBLT.

Les conséquences de l'assèchement du Lac Tchad se traduisent, entre autres, par une forte mobilité des populations et une extension des activités de survie, qui ne se préoccupent pas des frontières géographiques. La situation présente des risques conflictuels pour la paix et la sécurité sous-régionales. C'est pour prévenir ces risques d'instabilité que la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a convoqué les experts et responsables des frontières des pays riverains du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad pour un atelier de sensibilisation et de renforcement des connaissances sur les frontières dans le Bassin du Lac Tchad.

Rappelons que la démarcation des frontières dans le Bassin du Lac Tchad a été menée de 1988 à 1990 sous le

contrôle et la supervision des experts des pays riverains.

L'objectif visé est l'élaboration d'un plan d'action pour une meilleure maîtrise des limites physiques, de la documentation et des instruments juridiques par les Autorités et les populations des quatre pays riverains. Une mission préparatoire d'experts avait été dépêchée sur le terrain par la CBLT à l'effet de vérifier l'existence physique des bornes de délimitation et de constater leur état actuel, de rencontrer les Autorités Locales pour s'enquérir du respect des frontières et de surveiller l'installation des nouveaux villages.

Des actions concrètes seront menées par la CBLT et les Etats riverains pour la réhabilitation des bornes de délimitation, l'extension et la densification des bornes intermédiaires et leur maintenance périodique.

Alex Biériot MOMHA
CBLT
amomha@yahoo.fr

www.lakechadbc.org



Une borne de délimitation de frontière

Cameroun



Une étude de la pollution de l'eau du Bassin municipal de Yaoundé



Le Bassin municipal de Yaoundé

Une étude a été menée pour assurer une approche durable de la gestion du Lac de Yaoundé dont la pollution augmente.

Le degré de pollution du cours d'eau Mingoa, principal affluent du lac, a été également évalué pour les principaux contaminants.

Une fonction importante du lac est de servir de frayères pour les poissons, utilisés dans l'alimentation de la communauté locale.

La ville de Yaoundé n'a pas de dispositif d'élimination des eaux usées ni de réseau d'assainissement. L'élimination des eaux grises des ménages n'est pas contrôlée et contribue à la pollution des cours d'eau, ce qui pose un sérieux

risque de santé publique. La mauvaise gestion des déchets a un impact négatif sur les eaux pluviales et les cours d'eau.

Le lac est situé dans le Centre Ville de Yaoundé, où la densité de population est très forte. La principale menace est un développement urbain rapide, qui augmente la pollution. Avec le taux actuel de pollution des eaux de surface, le coût du traitement de l'eau potable va augmenter au-delà de la capacité de gestion de la Municipalité.

Norbert F. Tchouaffe Tchadje
Université de Dschang, Cameroun
ntchoua@gmail.com

www.univ-dschang.org

Mali



Des villages menacés par la dégradation des berges

Dans le cadre de sa mission de prévention des risques naturels et de lutte contre les pollutions et nuisances, l'Agence du Bassin du Fleuve Niger - Mali (ABFN) intervient sur la Commune rurale de Kewa, pour assurer l'aménagement et la protection de certaines parties des berges et la construction de ponts sécurisés sur les collecteurs naturels des villages.

Les cités séculaires de Kouakourou, Koulenzé, Koa et Noubozo, au bord du Niger, souffrent d'insécurité majeures. L'éboulement des berges fait perdre annuellement à chaque village nombre de maisons écroulées, obligeant

certaines familles à déménager entièrement ou partiellement sur des sites encore inondables.

Pendant toute la période de l'hivernage, les activités productrices sont freinées suite à l'inadaptation des ponts pour le transport des biens et personnes.

Soumaila BERTHE
Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN)
soumaberthe@hotmail.com

www.environnement.gov.ml



Les berges de Noubozo

Amérique du Nord

Canada - Québec



Une vision claire de la gestion de l'eau au Québec

Le Québec compte plus de 4.500 rivières et un demi-million de lacs sur son territoire. Cette richesse naturelle représente plus de 3 % des réserves mondiales en eau douce.

Le Québec a choisi de gérer ses ressources de façon intégrée, concertée et durable sur la base du bassin versant.

Toutefois, ce mode de gestion plus complexe, bien que plus adapté à la réalité de la gestion de l'eau, nécessite une bonne compréhension de son fonctionnement. C'est pourquoi une étude a été entreprise pour en caractériser les acteurs, les contributions, les activités, les produits et les effets attendus.

Un modèle a été construit en utilisant la méthode de l'Analyse du Cadre Logique : celui-ci présente sous forme graphique les principaux éléments de la GIRE et comporte deux niveaux d'intervention, celui de l'Etat et celui des Organismes de Bassin.

Les éléments de ce "portrait" ont fait l'objet d'une description détaillée. Mais plusieurs d'entre eux sont trop complexes pour être décrits de façon satisfaisante. C'est le cas de la concertation, de la participation et de la coordination. Il a été proposé d'utiliser des méthodes descriptives basées sur la théorie des Systèmes Complexes Adaptatifs, comme "la cartographie des incidences", "le forum d'apprentissage" et "le rapport de fin de projet".

Ces méthodes permettent aux acteurs de connaître les tendances qui se dessinent, afin de les soutenir ou de les corriger. Elles brisent les "silos" dans lesquels s'enferment parfois les acteurs de l'eau, en formulant les "attentes" envers chacun d'eux.

Bruno Robert
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
bruno.robert@mddep.gouv.qc.ca

www.mddep.gouv.qc.ca

ROBVQ :

"L'Opération Bleu Vert" : Plan concerté contre les cyanobactéries



Prolifération d'algues bleu-vert

En 2007, la Province de Québec a été touchée par une prolifération accrue d'algues vertes et bleues. Sur plus de 150 lacs, s'est formée une fleur d'eau visible à l'œil nu.

Le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mis en place le Plan d'intervention sur les algues vertes et bleues 2007-2017 et a mandaté le Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ) pour coordonner un programme de 890.000 \$ dans le but d'intervenir sur les lacs touchés par les cyanobactéries.

Le ROBVQ a lancé "l'Opération Bleu Vert" : un programme comportant quatre volets - sensibilisation, bandes riveraines, surveillance et suivi, ainsi que Plan Directeur de l'Eau - qui vise d'abord la sensibilisation aux causes et enjeux liés aux algues vertes et bleues et regroupe les interventions entreprises visant à documenter les impacts des cyanobactéries sur les plans d'eau, l'évolution dans le temps et l'effet des actions entreprises.

Le ROBVQ et les 40 Organismes de Bassin Versant (OBV), qui en sont Membres, poursuivent, pour la troisième année de ce Plan de lutte contre

les cyanobactéries, des interventions conçues pour les 150 lacs touchés par un épisode de fleur d'eau de cyanobactéries.

Parmi les actions de lutte, la campagne de distribution d'arbres est de grande importance.

Grâce à la contribution financière du MDDEP et à la production de plants par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF), le ROBVQ et les OBV ont distribué depuis 2007, près de 1 million de plants de 25 essences différentes, afin de restaurer les bandes riveraines et de diminuer les apports en phosphore vers les cours d'eau.

Au cours des quatre années à venir, ce sont presque 2.000.000 d'arbres supplémentaires qui seront plantés sur l'ensemble du territoire québécois.

Alexandra Roïo
Chargée de projet
Opération Bleu-Vert | Coordination
ROBVQ
alexandra@robvq.qc.ca

Lancement des fiches d'aménagement des propriétés résidentielles

Le Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ) lance un tout nouvel outil : **les fiches d'aménagement des propriétés résidentielles**.

Cet outil présente des informations et des conseils sur les pratiques d'aménagement

et d'entretien des propriétés de manière à limiter les impacts sur l'eau. Six thématiques sont abordées : la bande riveraine, le phosphore, la pelouse, l'eau de pluie et le ruissellement, l'imperméabilisation des sols et les installations septiques.

Un citoyen recevant cet outil pourra réaliser qu'il existe plusieurs options afin de participer à la protection de la qualité de l'eau de son bassin versant. Selon M. Jean Landry, Président du ROBVQ, "Les fiches d'aménagement des propriétés résidentielles permettront d'étendre la sensibilisation hors des premiers mètres bordant un lac ou un

cours d'eau et ainsi d'élargir le public cible au-delà des seuls propriétaires riverains.

Les six fiches permettent la sensibilisation et l'éducation du public".

Ce projet a été réalisé dans le cadre de "l'Opération Bleu Vert" du ROBVQ, un programme visant à réduire la prolifération des algues vertes et bleues. Il a été rendu possible grâce à la participation financière du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Nadège Doyon
Chargée de projets | Opération Bleu Vert
ROBVQ
nadege@robvq.qc.ca



www.robvq.qc.ca



Amérique du Nord



COMITÉ de concertation et de VALORISATION du BASSIN de la rivière Richelieu (COVABAR) : 10 ans au service des citoyens !



Hubert Chamberland,
Président du COVABAR
et du Réseau des Organisations
de Bassin d'Amérique du Nord

La Politique Nationale de l'Eau a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale du Québec le 22 novembre 2002.

La protection et la valorisation de la ressource eau et son importance pour la vie et la santé des écosystèmes et des hommes sont ainsi devenues un projet collectif, simple à énoncer certes, mais difficile à réaliser en raison du développement économique.

Ce projet de valorisation de la ressource en eau concerne tous les échelons de la communauté, de l'international au local, autant la responsabilité d'organisations politiques ou économiques que celle de simples citoyens. Il repose sur la co-responsabilité. Et ceux qui voudraient le réduire à une suite de gadgets techniques se trompent.

On doit passer du culte de l'instantané au règne de la durée. Les conséquences de nos actes sur les générations futures et sur le reste du monde sont trop souvent catastrophiques en raison d'un manque de vision à long terme.

Notre société a peu conscience de la valeur du monde vivant. Elle connaît de moins en moins ses richesses collectives et les gère donc très mal.

L'Etat peut favoriser cette créativité.

Mais les Entreprises, sous la pression des marchés mondialisés, ne perçoivent souvent les règles collectives édictées par l'Etat que comme des contraintes nuisibles.

Cela fait peur !

Le projet de société que suppose la vision de "gestion intégrée par bassin versant" doit être à la hauteur des ambitions. Il faut surmonter la résistance au changement qu'expriment tant d'acteurs ...

Ne nous laissons pas décourager !

Tous les administrateurs du COVABAR ont cru qu'il est possible d'innover en la matière.

Le COVABAR a mis en place le **Conseil de Concertation**, qui réunit les représentants de tous les secteurs en leur donnant des priorités transversales durables.

Mais les ressources qui lui sont octroyées par le Gouvernement du Québec, comme pour les 39 autres Organisations de Bassin de la Province, restent insuffisantes par rapport aux autres Organismes de Bassin, tant au Canada, aux Etats-Unis, en Europe, en Amérique du Sud qu'en Afrique même.

Le COVABAR invite les citoyens de son territoire à prendre en compte la valorisation de la ressource en eau selon une démarche de développement durable : ce travail est colossal !

Hubert Chamberland
Président du COVABAR

www.covabar.qc.ca



"Les Causeries Champlain 2010" : quand l'eau et l'histoire unissent les hommes



La gestion intégrée par bassin a été au centre des discussions des deuxièmes "Causeries Champlain", qui ont réuni en France près de 200 participants sur les bords du Fleuve Charente, à Rochefort, Saintes et Angoulême, les 2, 3 et 4 septembre 2010 à l'invitation de l'**Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente**, dans le cadre de son Jumelage avec le **Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la Rivière Richelieu (COVABAR)**.

Rappelons qu'au XVI^{ème} siècle le navigateur français, Samuel de Champlain, est parti de l'embouchure du Fleuve Charente pour aller fonder la Ville de Québec sur la rive du Fleuve Saint-Laurent.

Les discussions ont porté sur le lien entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau, question centrale aussi bien pour l'EPTB Charente, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Charente, que pour le COVABAR, chargé d'élaborer le Plan Directeur de l'Eau (PDE) du Bassin de la Richelieu et de la zone de gestion Richelieu / Saint-Laurent.

L'enjeu d'une meilleure articulation des documents de planification dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme a été souligné, ainsi que l'importance des marais et le rôle des cours d'eau dans le développement et la structuration du territoire.

Les participants ont mis en évidence une organisation pas toujours cohérente et ont débattu de la notion de "territoire de l'eau" et des différents

niveaux de compétence et de responsabilité.

L'accent a été mis sur la nécessité d'intégrer l'eau dans toutes les politiques d'aménagement du territoire et d'avoir un opérateur compétent à la bonne échelle, tel qu'un EPTB ou un Organisme de Bassin Versant.

Enfin, parce que nous sommes tous acteurs de l'eau, l'implication citoyenne a été un thème central des débats.

De nombreux Elus et responsables ont signé "**la Charte de Jumelage des Bassins de la Charente et de la Rivière Richelieu**", qui est l'acte fondateur de la coopération entre des cousins des deux côtés de l'Atlantique.

Célia Levinet
EPTB Charente
celia.levinet@fleuve-charente.net

www.jumelage-charente-ichelieu.net



Les signataires de la Charte de Jumelage des bassins



Amérique du Nord

USA / Mexique



Coopération pour la gestion des eaux transfrontalières

La gestion intégrée des fleuves et aquifères transfrontaliers est un défi majeur. Les bassins sont en perpétuelle évolution. Le changement climatique limite les services des écosystèmes, augmente la demande en eau, qui devient supérieure à l'offre...

Ces évolutions augmentent la nécessité d'une coopération transfrontalière mais la gouvernance n'est pas assez coordonnée.

Au cours de la dernière décennie, des équipes binationales de gestionnaires, de scientifiques et de citoyens des Etats-Unis et du Mexique ont renforcé leurs liens pour améliorer la gestion transfrontalière des Bassins du San Pedro et de la Santa Cruz, conduisant à une meilleure compréhension de la façon dont des plate-formes de coopération peuvent appuyer la définition des priorités des politiques de gestion des ressources en eau.

Le Centre d'Etudes en Politique Publique Udall de l'Université de l'Arizona et le Centre de Recherches sur les Ressources en Eau, en collaboration avec le Partenariat du Haut San Pedro et les Amis du Fleuve Santa Cruz en Arizona, ont tissé des liens avec l'Organisme de Bassin du Nord-Ouest de la Commission Nationale mexicaine de l'Eau (CONAGUA), les Agences Gouvernementales de Sonora et les Universités de l'autre côté de la frontière au Mexique.

L'évaluation de l'aquifère a reçu une attention particulière, étant donné l'importance des eaux souterraines pour les besoins humains et des écosystèmes riverains.

De même, la préoccupation, engendrée par les impacts du changement climatique sur l'approvisionnement en eau, a conduit à mettre l'accent sur la gestion adaptative de l'eau.

Une meilleure circulation de l'information sur le climat et l'eau, la mise au point d'outils de diagnostic et la définition de stratégies d'adaptation ont renforcé les partenariats.

Les défis demeurent : le concept "de sécurité aux frontières", l'information, qui suit toujours en partie les canaux bureaucratiques, les asymétries institutionnelles, qui compliquent la prise de décision...

Cependant, des gains importants ont été reconnus dans les deux bassins par des acteurs binationaux et par les financeurs, qui attribuent une aide financière croissante pour la coopération transfrontalière.



Anne Browning-Aiken
Université de l'Arizona
browning@email.arizona.edu

<http://ag.arizona.edu/azwater/taap/index.html>

Commission Internationale des Frontières et des Eaux (IBWC) : La gestion des eaux du Bassin du Rio Grande / Rio Bravo

La Commission Internationale des Frontières et des Eaux (IBWC) fournit des solutions aux problèmes binationaux d'application des traités frontaliers signés entre le Mexique et les Etats-Unis. Selon ces traités, "l'IBWC" vise la protection et la conservation de la ressource en eau et son contrôle ainsi que la maintenance des infrastructures construites sur la frontière. Le Traité de 1944 précise la juridiction de "l'IBWC" et mentionne le terme "équitable" concernant la distribution des eaux du Rio Grande.

La frontière hydrique que représente le Rio Grande a été progressivement institutionnalisée sur le plan environnemental et "un labyrinthe complexe d'institutions internationales, fédérales, nationales et municipales" s'est progressivement créé qui ne permet pas d'assurer le développement durable.

"L'IBWC" n'a pas trouvé la manière de gérer les problèmes liés au partage et à la distribution des eaux du Rio Grande. Les problèmes environnementaux perdurent : le partage et la distribution équitable ainsi que le développement durable du fleuve représentent un défi bilatéral.



Une adaptation institutionnelle s'avère nécessaire pour mieux gérer la variabilité du débit hydrique du Rio Grande. Les approches en vigueur pour la gestion de ce bassin ne font qu'aggraver les problématiques liées à l'hydraulicité. Une approche adaptative et globale de la variabilité du débit peut favoriser le développement durable en minimisant les effets contraignants des changements climatiques sur l'environnement du Rio Grande.

La variabilité du débit est un facteur important dans la préservation et la conservation écosystémique et la gestion du Bassin du Rio Grande en dépend.

Or l'état environnemental du Rio Grande met en évidence la piètre capacité d'adaptation et de flexibilité des mécanismes actuels de partage et de distribution quantitative des eaux. "L'IBWC" ne peut plus veiller sur le partage du Rio Grande dans les termes quantitatifs qui datent de 1944.

"L'IBWC" est appelée à jouer un rôle primordial dans le renouvellement des règles liées au partage et à la distribution des eaux du Bassin du Rio Grande à la frontière mexico-américaine.

Luzma Fabiola Nava Jiménez
Université Laval
Institut québécois des hautes études internationales
luzma-fabiola.nava-jimenez.1@ulaval.ca

<http://www.hei.ulaval.ca>



Amérique Latine et Caraïbes

Haïti



La gestion globale des bassins versants pour limiter les inondations

Dévasté en janvier 2010 par le tremblement de terre meurtrier, Haïti devient le symbole d'un pays martyrisé.

Pourtant des réformes Institutionnelles profondes se mettent en place, dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire.

La DINEPA et le CIAT s'engagent ainsi sur des efforts multisectoriels de reconquête du territoire et de gestion des ressources en eau.

En mars dernier, une mission a été menée pour caractériser l'état des bassins versants et les enjeux associés. L'identification des actions techniques, institutionnelles et socio-économiques à mener de concert, pour redonner une "vie" et une stabilité à ces unités hydro-

géologiques, a permis de définir un référentiel de gestion globale.

Rappelons que chaque année, à la saison des cyclones, des inondations meurtrières, liées à un transport solide par ravinement impressionnant, constituent des risques majeurs

Ces risques sont fortement aggravés par la destruction de l'habitat et la présence de camps de fortune, souvent en zone inondable, depuis janvier suite au séisme.

La reconquête du territoire, la gestion foncière, la transformation des activités socioéconomiques (agriculture), l'aménagement technique hydraulique et bien d'autres actions coordonnées d'urgence



Inondations à Haïti

ou de long terme seront les clés d'une nouvelle gestion globale, de la diminution des risques et de la reconstruction d'Haïti.

Gérald Jean-Baptiste
Directeur Général de la DINEPA
communication@dinepa.gouv.ht

www.dinepa.gouv.ht

XI^{ème} CODIA

Mexico D.F., 3-5 août 2010



Les défis du financement durable de la gestion de l'eau et la gouvernance ont été les thèmes principaux de la XI^{ème} CODIA, qui s'est tenue à Mexico D.F. du 3 au 5 août 2010.

Ont été également analysées les perspectives du Programme Latino-Américain sur l'Eau, du Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et du Système Latino-Américain d'Information sur l'Eau (SIAGUA).

Le Mexique a présenté les résultats de la Concertation Régionale sur la Politique en Matière d'Adaptation au Changement Climatique dans le Secteur de l'Eau d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Face à la nécessité d'élaborer des stratégies régionales d'adaptation au changement climatique, les Pays doivent promouvoir la formation des experts techniques, spécialisés sur l'eau.

La Conférence des Directeurs de l'Eau Latino-Américains (CODIA), a été créée en 2001. Elle regroupe les Institutions officielles des 22 Pays Latino-Américains ainsi que l'Espagne, qui abrite le Secrétariat Technique Permanent, le Portugal et Andorre.

Le VII^{ème} Forum Latino-Américain des Ministres de l'Environnement de juin 2007, à San Salvador, a reconnu la CODIA comme Instance Consultative en matière de ressources en eau.

Le Programme Latino-Américain sur l'Eau a été approuvé par le XVII^{ème} Sommet Latino-Américain des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Salvador, octobre 2008).

Les principaux accords conclus portent sur :

- un Programme Latino-Américain de Formation dans le domaine de l'Eau 2011-2012,
- un Séminaire Technique sur la Gouvernance et le Financement,
- un document sur l'Adaptation au Changement Climatique dans le Secteur de l'Eau, qui a été présenté lors de la Conférence des Parties des Nations Unies (COP-16) à Cancún du 29 novembre au 10 décembre, 2010.

Miguel Antolin Martinez
Coordonnateur des Affaires Internationales
Direction Générale de l'Eau
Ministère de l'Environnement, du Milieu Rural et Marin (MARM)
Fax : +34 91 453 5306
mantolin@marm.es

www.marm.es

www.codiastp.org

LES DÉFIS DE LA GESTION INTÉGRÉE DES BASSINS EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX CARAÏBES

Le Rio Copiapó - Chili



Dans pratiquement tous les pays de la Région, les nouvelles lois sur l'eau promulguées depuis 10 à 20 ans, comme celles du Mexique, du Brésil, du Venezuela et du Pérou et d'autres en discussion, comme celle de l'Equateur, possèdent chacune des articles sur la création d'Organismes de Gestion des Ressources en Eau par Bassin Hydrographique.

Cette démarche requiert :

- de créer des capacités de gouvernance au niveau de chaque bassin ;
- d'obtenir des sources de financement sécurisé pour les Organismes de Bassin ;
- de soutenir les organes de gestion des ressources en eau (Conseils ou Comités de Bassin) ;
- de doter ces Organismes de statuts clairs et de protocoles pour la mise en œuvre de leurs activités ;
- de formuler et d'exécuter les plans de bassin ;
- d'obtenir une participation effective des différents acteurs.

Il est important de créer des Organismes de Bassin en se basant sur une approche pragmatique, en s'éloignant des idéologies extrêmes, qui empêchent leur création effective.

Lorena G Coria
corialorena@yahoo.com.ar
Axel C. Dourojeanni
Fundación Chile
axeldourojeanni@hotmail.com



Amérique Latine

Brésil - Paraguay



Gestion transfrontalière du Bassin du Rio Apa



Le Río Apa

Le Brésil partage avec les Pays du Bassin du Paraná 26 sous-bassins transfrontaliers. Le Bassin du Rio Apa est situé dans le Bassin Transfrontalier du Paraná/Río de la Plata. Le Bassin du Rio Apa est transfrontalier entre le Brésil et le Paraguay. Il est situé dans la Région du Pantanal Sud, dans le Bassin Supérieur du Paraguay.

Le Bassin de l'Apa rencontre d'importants problèmes de dégradation des sols, d'utilisation de l'eau pour l'irrigation, de pêche et de déforestation. Le Rio Apa approvisionne en eau deux Villes bordant le fleuve, Bela Vista (Brésil) et Bella Vista (Paraguay).

Les études sur la région ont commencé dans les années 1960, avec ensuite l'élaboration du Plan de Conservation du Bassin du Paraguay Supérieur (PCBAP) dans les années 1990 et plus récemment un Projet du GEF au début des années 2000.

Cependant, l'action coordonnée à partir de 1998 par le **Consortium Inter-Municipal pour le Développement Intégré des Bassins Hydrographiques des Rios Apa et Miranda (CIDEMA)** qui regroupe les 23 Municipalités des Bassins, a abouti à la proposition de gestion des eaux transfrontalières du Rio Apa.

Avec l'appui du Projet GEF, le CIDEMA a promu, dès 2001, une action coordonnée avec le Conseil National des Ressources Hydrauliques (CNRH) et le Bureau Technique de Gestion des Ressources Hydrauliques Transfrontalières (CTGRHT) afin d'identifier les moyens de promouvoir une coopération technique sur la gestion des eaux transfrontalières.

Afin d'améliorer les connaissances et les échanges dans le bassin, le CTGRHT a organisé deux réunions à Bela Vista et Ponta Porã avec la participation de représentants de tous les partenaires. Elles ont permis d'identifier les opportunités de gestion et ont recommandé **la signature d'un accord de coopération entre le Brésil et le Paraguay pour la gestion des eaux transfrontalières du Rio Apa.**

Cet Accord a été ratifié par le Sénat du Paraguay le 21 avril 2008 et par le Congrès du Brésil le 24 septembre 2009. Cet Accord prévoit la participation des Gouvernements, des usagers de l'eau et de la société civile, conformément aux dispositions de la législation nationale sur l'eau de chaque pays participant. Cette participation se fera dans le cadre d'un Comité de Coordination Local (CCL), qui peut être assimilé à un Comité de Bassin Hydrographique de chaque côté de la frontière, avec un Comité Consultatif de coordination. L'Accord prévoit deux sièges techniques opérationnels dans le bassin, à Bela Vista (BR) et Bella Vista (PY).

Mauri Cesar Barbosa Pereira

Collaborateur du CIDEMA 1998-2005

Áurea da Silva Garcia

Collaboratrice du CIDEMA jusqu'en 2009

et du MUPAN

mauri.pereira@terra.com.br.

Brésil



Schémas Directeurs de Bassins dans l'Etat du Tocantins

Même au cœur de la saison sèche, le Rio das Balsas et ses affluents transportent des eaux transparentes.

Pendant ce temps, dans le Rio São Valério, pourtant situé à proximité, ne coule qu'un mince filet d'eau, qui ne suffit pas à l'alimentation en eau de São Valério da Natividade.

Dans chacun de ces deux Bassins Versants, le Gouvernement de l'Etat du Tocantins, avec l'aide du Bureau d'Etudes Nippon Koei Lac Co Ltd et de l'OIEau, achève l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Ressources en Eau, visant à en concilier les usages multiples.

Les études hydrogéologiques ont montré que le contraste entre les deux Bassins s'explique par la présence de l'aquifère karstique Uruçua et ses résurgences, qui garantissent le débit de base du Rio das Balsas.

Dans ce premier Bassin, les orientations du Schéma Directeur sont centrées sur le nécessaire arbitrage entre la préservation environnementale, la pratique de l'écotourisme et les projets de construction de centrales hydro-électriques.

Dans le Bassin du Rio São Valério, le Schéma Directeur conclut à la nécessité de construire un barrage de régularisation, stockant une partie de l'eau pendant la saison des pluies et évitant que les populations ne souffrent du manque d'eau pendant la sécheresse qui caractérise cette Région du Nord du Brésil.

Outre l'alimentation en eau potable, le projet permettra de développer l'agriculture irriguée.

Pour le suivi des Schémas Directeurs, la législation brésilienne prévoit la formation de Comités de Bassins. Dans les Bassins à dominante rurale du Rio das Balsas et du Rio São Valério, le Gouvernement hésite cependant à créer un nouvel Organisme, alors que la population est déjà très sollicitée par de multiples Organismes participatifs, par exemple dans le domaine de la santé, de l'éducation ou du tourisme.

La solution envisagée est donc de **former un Consortium Inter-Municipal**, permettant aux communes des bassins versants de mettre en commun leurs ressources et leurs compétences, pour assurer la mise en œuvre des Schémas Directeurs de Gestion de l'Eau.

Un tel Consortium pourrait également recevoir les ressources financières provenant de **la redevance sur l'usage de l'eau**, assurant ainsi la pérennité de son fonctionnement.

Belizário Franco Neto

belifranco@srhima.to.gov.br

www.recursoshidricos.to.gov.br



Plongeur au-dessus du Rio Ponte Alta, principal affluent du Rio das Balsas





Plan de Gestion du Bassin Magdalena-Cauca (PGB)

La CORMAGDALENA (Corporation Autonome Régionale du Río Grande de la Magdalena) exerce son rôle de coordination entre les différentes institutions régionales impliquées dans la gestion du Bassin Magdalena-Cauca.

Le Plan de Gestion du Bassin (PGB) donne une vision à l'horizon 2019, si les objectifs de qualité proposés sont réalisés.

Des conflits environnementaux, sociaux et économiques ont surgi dans le bassin.

Le PGB se concentre sur les obligations légales de la CORMAGDALENA et devient l'outil de planification stratégique de la région.

Le PGB fixe l'objectif interinstitutionnel d'améliorer la qualité environnementale du bassin en luttant contre la déforestation, la pollution et la diminution artificielle du débit.

Il permet à la CORMAGDALENA de remplir ses devoirs, en ce qui concerne la gestion environnementale.

Juan Gonzalo Botero Botero

Directeur Exécutif

Maria Margarita Londoño Mejía

Directrice de la Planification et de l'Informatique
CORMAGDALENA

mlondono@cormagdalena.com.co

www.cormagdalena.com.co



Zonage Environnemental du Bassin du Río Blanco



Les Corporations Autonomes Régionales, chargées de la gestion, de la protection et du contrôle de la ressource en eau, définissent les critères pour la gestion de leur territoire.

L'aménagement des bassins a commencé en 2005, conformément à la Résolution 2431 du 29 novembre 2005, qui déclare que les Autorités environnementales de Cormacarena, Corpooirinoquia, Corpoguavio, de la CAR et des Parcs Nationaux Naturels

sont responsables de l'aménagement du Bassin Hydrographique du Río Blanco.

Un Conseil Consultatif est composé de représentants des Universités et des Instituts de recherche afin de donner des avis techniques.

La participation active des Autorités environnementales a permis d'identifier des critères et d'établir un zonage environnemental, écologique et socio-culturel du bassin, avec comme axe principal la ressource en eau. Il existe des contraintes pour l'amélioration des processus biologiques, géomorphologiques et hydrologiques.

L'objectif principal du Zonage Environnemental est de définir les secteurs du bassin, en fonction de leur potentiel d'utilisation, pour un développement harmonieux et durable, la conservation des écosystèmes et l'aménagement environnemental du territoire. Il interprète et intègre les éléments thématiques du diagnostic, ainsi que les problèmes et les conflits environnementaux existants dans la zone étudiée.

Déterminants environnementaux

La Constitution de 1991 donne à l'Etat Colombien l'obligation d'assurer l'aménagement du territoire et la gestion durable des ressources naturelles.

La Loi 388 promulguée en 1997 charge les Corporations Autonomes Régionales de l'application des politiques, des plans et des projets sur l'environnement et les ressources naturelles renouvelables et de préparer les volets environnementaux des Plans d'Aménagement du Territoire (POT).

Pour répondre à ces demandes et pour la réalisation d'opérations durables, les Corporations ont défini une série de "déterminants environnementaux" qui, entre autres, impliquent :

- d'identifier les risques et les menaces naturelles et de proposer des actions pour y faire face.
- de définir les zones de captage et de rejets et de fixer les règles pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau.

Le pays a obtenu des résultats positifs avec l'adoption de ces dispositions.

Diego Alonso Reyes Pabón

Corporation Autonome Régionale du Cundinamarca (CAR)
dreyesp@car.gov.co

www.car.gov.co



Autoridad Ambiental con Alternativas de Desarrollo
Corporación Autónoma Regional de Cundinamarca

- de prendre en compte les bassins hydrographiques, comme territoires structurants des Plans d'Aménagement du Territoire.

- de définir des zones de protection de l'environnement et de conservation des écosystèmes.



Amérique Latine

Chili



Le Programme de Gestion des Ressources Hydriques

Le Barrage Santa Juana sur le Río Huasco



Le "Programme de Gestion des Ressources Hydriques" de 2001 (PMRH) a pour objectif de promouvoir et de mettre en œuvre des stratégies nationales, régionales et locales pour la Gestion Intégrée, décentralisée et rationnelle des Ressources en Eau au niveau des bassins hydrographiques, qui garantissent la participation de l'Etat et de tous les secteurs concernés.

Le "PMRH" prévoit :

- d'inclure dans les processus de prise de décisions et dans l'élaboration de politiques, les différentes

visions des acteurs sur l'utilisation, la gestion et la régulation des ressources en eau dans chaque bassin.

- de promouvoir une gestion décentralisée des ressources en eau grâce à la participation active des acteurs du bassin.
- de reconnaître que l'eau est un bien naturel, social et économique. La gestion de l'eau doit tenir compte de la conservation et de la protection de l'environnement, tout en contribuant à l'amé-

lioration des conditions de vie de la population et au développement économique du bassin.

- de coordonner le développement des infrastructures hydrauliques.
- de renforcer les capacités des acteurs pour la mise en application des réglementations, la résolution de conflits et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau des bassins.



L'étude du "PMRH" a bénéficié d'un financement de 10 millions US\$ du GEF. La mise en œuvre de ce Programme nécessite un investissement de 300 millions US\$.

Axel C. Dourojeanni

Pablo Acevedo Álvarez

Fundación Chile

axeldouro@hotmail.com



www.innovacionambiental.cl/centroambiental

Initiatives dans les Bassins du Bio Bio et du Fleuve Andalien

De 1993 à 1995, une initiative a été lancée par le Gouvernement pour organiser la "Gestion Intégrée de l'Eau du Bassin du Bio Bio" sur financement japonais, administrée par la Banque Mondiale et avec la Coopération Technique du Gouvernement français.

Cependant, cette initiative a été interrompue du fait des doutes et de la faible volonté des Administrations de l'époque et de l'opposition de plusieurs groupes d'intérêt de la région.

Ensuite, la création du **Conseil Régional d'Irrigation de la Région du Bio Bio** et l'élaboration de la Stratégie Régionale d'Irrigation en 2001 ont conduit à la signature d'une Convention de Programmation de l'Irrigation, entre le Gouvernement Régional du Bio Bio et les Ministères des Travaux Publics et d'Agriculture, pour un montant d'investissement de 840 millions de dollars entre 2009 et 2015.

Suite aux dommages importants occasionnés par les inondations de l'hiver 2006, une forte pression des organisations locales du **Bassin du Fleuve Andalien a conduit à la création, en 2007, de l'Association Public-Privé ou Conseil de l'Eau**, intégré par des

acteurs publics, privés et la Société Civile, pour trouver, dans une première étape, une solution définitive au problème des inondations et, dans une seconde étape, mettre en place un modèle de gestion intégrée de l'eau par bassin, à travers un schéma de participation forte et démocratique des acteurs locaux.

Un programme a été élaboré en 2009, avec un financement régional, pour le renforcement des bases scientifiques de la Gouvernance de l'Eau dans le Bassin de l'Andalien.

Rámon Daza Hurtado

Région du Bio Bio

ramon.daza@mop.gov.cl

Le Bio Bio



Commission du Mékong - MRC



Evaluation Environnementale Stratégique de l'hydroélectricité sur le Mékong

La MRC a publié le rapport final de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) des projets de développement hydroélectrique proposés sur le cours principal du Mékong. Il pourrait y avoir jusqu'à douze projets hydroélectriques au total, envisageables au Cambodge, au Laos et à la frontière Lao-Thailandaise.

L'étude durant 14 mois a évalué de façon critique les projets hydroélectriques et leur impact sur l'environnement du fleuve.

L'EES s'appuie sur l'opinion d'un éventail d'acteurs qui, souvent, ont des conceptions divergentes sur l'aménagement et la protection des ressources du bassin.

L'EES décrit comment les processus naturels, la pêche, la biodiversité aquatique et terrestre, et les moyens de subsistance peuvent être affectés par le développement hydroélectrique et comment ces impacts peuvent être évités, atténués ou minimisés par une planification adéquate.

L'EES présente quatre options stratégiques pour le développement hydroélectrique sur le cours principal du Mékong, qui vont de "cesser toute construction de barrage" jusqu'au "développement complet" des projets proposés.

L'EES fournit une base de discussion au sein de la MRC sur les bénéfices qui peuvent être considérés comme dura-



Le Barrage de Manwan sur le Mékong

bles et viables et sur les mécanismes d'atténuation des impacts.

Une discussion doit se faire entre la MRC et les Pays-Membres sur des

projets individuels tels que Sayaboury, en vertu des procédures formelles de Consultation Préalable (PNPCA), qui existent au sein de la MRC.

Première Consultation Préalable pour un projet d'aménagement hydroélectrique



Rive du Mékong au Laos

La Commission du Mékong (MRC) a reçu la notification officielle par le Gouvernement du Laos d'un grand projet de développement hydroélectrique sur le Mékong dans la province de Sayaboury.

Ce projet serait le premier projet de ce type sur le cours principal du Mékong en aval de la Chine et pourrait produire 1.260 mégawatts d'électricité, principalement pour l'exportation vers la Thaïlande.

Cette notification a déclenché, pour la première fois, la Procédure de Notification, de Consultation Préalable et d'Accord (PNPCA) de la MRC, prévue par l'Accord de 1995 visant à examiner ensemble les projets de barrage sur le cours principal du Mékong en vue de parvenir à un consensus sur leur opportunité ou non, et sur les conditions de réalisation.

Les Pays-Membres doivent notifier au Comité Mixte de la MRC qu'ils souhaitent s'engager dans des développements d'infrastructures majeurs sur le cours principal du Mékong ou sur ses affluents, si ces aménagements peuvent avoir des incidences transfrontalières sur les personnes ou l'environnement en aval.

Au total, six projets hydroélectriques sont proposés sur le cours principal du Mékong au Laos entre Chiang Saen et Vientiane.

Le projet de Sayaboury est seulement l'un d'entre eux et c'est pourquoi la MRC a commandé une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) de tous les principaux projets proposés, y compris une analyse des impacts des barrages construits et prévus en Chine en amont.

Tiffany Hacker
Conseiller en Communication
MRC
damian@mrcmekong.org

www.mrcmekong.org

www.riob.org

Toutes les informations sont disponibles sur le Web

www.riob.org



Coopération dans le domaine de l'eau

Visite d'un barrage sur la Rivière Hai - décembre 2010



L'accès à l'eau est devenu l'une des préoccupations majeures de la Chine. Elle ne possède en effet que 7 % des ressources en eau de la planète pour un cinquième de la population mondiale. La localisation de ces ressources est par ailleurs inégale : abondante dans le Sud, elle manque dans l'Ouest et le Nord. Enfin, la qualité de l'eau est menacée par la pollution issue des rejets industriels, urbains et agricoles.

Afin de faire face à ces défis, la Chine mène d'importants travaux d'infrastructures et modernise ses modes de gestion de l'eau.

Le Gouvernement chinois développe dans ce cadre de nombreuses coopérations internationales, notamment avec l'Union Européenne, dans le cadre du Programme de Gestion de Bassins (EU-China RBMP).

Un accord a été signé entre le Ministère chinois des Ressources en Eau et le Ministère français chargé de l'Ecologie et du Développement Durable, pour développer des coopérations dans des domaines d'intérêt commun de la Gestion Intégrée et la Protection des Ressources en Eau.

Dans le cadre de cet accord, deux coopérations sont en cours de finalisation :

- **Le premier projet porte sur la gestion de l'eau aux abords des Centrales Nucléaires.** La grande majorité des Centrales chinoises sont actuellement situées sur les zones littorales, mais de nombreux projets de construction le long des fleuves sont à l'étude. Le Gouvernement français a invité une Délégation chinoise du Ministère des Ressources en Eau pour un voyage

d'études en France au début 2011. La Délégation a rencontré la Direction Générale de l'Energie et du Climat et l'Agence de Sécurité Nucléaire. Elle a visité la Centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, qui assure la coordination des rejets radioactifs des 4 Centrales du Val-de-Loire et est confrontée à l'ensemble des problèmes des Centrales Nucléaires en bord de rivière.

- **Un second projet concerne la Gestion des Bassins.** Il associerait le Ministère des Ressources en Eau chinois et les Agences de l'Eau françaises ainsi que l'OIEau, qui assure la coordination du projet du côté français, et plusieurs de leurs partenaires, notamment des EPTB et des municipalités.

Cette coopération porte sur le Fleuve Hai, dont le Bassin s'étend sur 318.000 km² et couvre 4 Provinces (Hebei, Shanxi, Henan, Mongolie intérieure) et deux grandes Municipalités (Pékin et Tianjin).

Afin de définir précisément les modalités de cette coopération, une Délégation chinoise s'est rendue en France à l'occasion de la Conférence Internationale "EURO-RIOB 2010" de Megève en septembre, qui a réuni les Organismes de Bassin européens pour faire le point de l'application de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau.

Une Délégation française de l'OIEau et des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée & Corse s'est rendue en Chine dans le Bassin du Hai, début décembre 2010.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme UE-Chine pour la Gestion de Bassins et de l'accord signé entre la Commission de la "Yellow River" et le RIOB, plusieurs Délégations chinoises ont visité le Secrétariat du RIOB à Paris, qui a organisé à leur intention des présentations de l'organisation de la politique de l'eau et de l'expérience française de plus de 50 ans de Gestion de Bassin en France.

Une visite en France du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) et du Service National d'Administration des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) a également été organisée en novembre 2010.

Denis Quenelle

Ministère français des Affaires Etrangères
denis.quenelle@diplomatie.gouv.fr

www.euchinarivers.org



Le Forum Chine Europe à Zhengzhou juillet 2010



La Délégation chinoise en visite au Secrétariat du RIOB Paris - novembre 2010





Chine

De nouveaux modèles de gestion de bassin

A côté des 7 Commissions de Bassin qui existent pour les très grands fleuves, la Chine teste de nouveaux modèles de gestion de bassin, en réponse aux questions sérieuses qui se posent.

Une caractéristique commune de ces modèles est d'améliorer la coopération et la coordination entre secteurs ou entre administrations, pour faire face à la forte pénurie de l'eau ou à sa pollution.

Trois modèles de gestion de bassin ont été identifiés :

- Le premier modèle porte sur la coopération entre provinces dans le Sous-Bassin de la Heihe, un fleuve intérieur qui borde le Bassin du Fleuve Jaune ;

- Le second concerne les Bassins intra-provinciaux du Talimu (Tarim), du Shiyang et du Shule en Chine du Nord-Ouest ;
- Le troisième modèle concerne des Organismes de Bassin d'affluents de la Rivière des Perles.

Ces petits Organismes de Bassin récemment créés sont considérés comme de bonnes tentatives pour promouvoir la GIRE par bassin et constituent une importante innovation dans la mise en application de la Loi sur l'Eau de 2002 et dans l'intégration des systèmes de gestion de bassins avec la gestion régionale.

Yang, Guowei Ph.D.
Conseil du GWP - Chine
yanggw1117@hotmail.com



La Rivière Heihe

Chine : Restauration d'un lac urbain à Wuhan

Le Gouvernement Chinois a désigné Wuhan comme zone pilote de développement durable et comme l'une des quatre villes témoins de l'accord franco-chinois sur le développement urbain durable.

La Mairie de Wuhan, appelée la Ville des 100 Lacs, a demandé à la Ville de Bordeaux l'aide d'experts français pour traiter la question de la pollution de ses nombreux lacs.

MM. Marc Abadie, Directeur Général de l'Agence de l'Eau française Adour-Garonne et Alain Juppé, Ministre et Maire de Bordeaux, se sont rendus en Chine en septembre 2010.

Le Bureau de l'Eau de Wuhan et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont conclu à cette occasion un accord de coopération pour la restauration écologique du Grand Lac de l'Est (Lac de Donghu) et la mise en place d'un réseau de surveillance de sa qualité pour permettre des activités de loisirs aquatiques (baignades, pêche, tourisme), la protection et un aménagement responsable.

Marc ABADIE
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Fax : 05 61 36 37 28
marc.abadie@eau-adour-garonne.fr

www.eau-adour-garonne.fr



MM. Marc Abadie et Alain Juppé en Chine en septembre 2010



Népal : Libre Opinion

Renforcer la coopération régionale

La Rivière Trisuli au Népal



Les impacts du changement climatique sur les Bassins Versants Himalayens ont augmenté les risques et modifié les régimes des fleuves avec une tendance croissante de crues en saison des pluies et une baisse du débit des fleuves en périodes d'étiage. Comme les glaciers de l'Himalaya fondent, il est probable que les eaux de ruissellement en saison sèche augmenteront pendant quelques années.

Mais cette augmentation ne peut durer que quelques années et dépend aussi du volume de l'enneigement et des glaciers.

Il est maintenant grand temps de rechercher un Consensus Régional entre le Népal, le Bhoutan, l'Inde, le Bangladesh et la Chine pour faire face à ces changements.

Jagat K. Bhusal
Secrétaire, PHI-Népal
Vice-Président, SOHAM Népal
bhusaljagat@yahoo.com

www.soham.org.np



Asie

Vietnam



Projet Pilote Dong Nai : la GIRE sur les rails !

C'est au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement Vietnamien (MONRE), créé en 2002, qu'a été confiée l'application du décret 120 paru en décembre 2008 pour le développement d'une politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Vietnam.

En application des accords Franco-Vietnamien dans le domaine de l'eau, le Projet de Bassin Pilote du Dong Nai vise à apporter au MONRE :

- **Un appui institutionnel national**, financé par les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie (400.000 €), mis en œuvre par l'OIEau avec l'expertise des Agences de l'Eau françaises.
- **Une aide à l'élaboration du Plan de Gestion du Dong Nai et du monitoring des eaux de surface**, financée par le Ministère français de l'Economie des Finances et de l'Emploi (800.000 €).

Celle-ci est mise en œuvre par SCE (Plan de Gestion Pilote) et Asconit Consultants (monitoring).

L'année 2010 aura permis de mettre sur les rails les principales actions prévues :

- **Un plan de formation-coaching des équipes nationales en charge de la coordination de la préparation des Plans de Gestion.** Un premier atelier sur la GIRE a été suivi d'ateliers destinés aux responsables des politiques sectorielles (agriculture, régulation du régime des eaux et de l'hydroélectricité, industrie et gestion des services d'eau domestique).
- **Un diagnostic des données sur l'eau existantes sur le Bassin du Dong Nai** dans les différentes Institutions nationales et régionales, avec l'élaboration d'un catalogue des sources de données partagées (base de métadonnées).

- **Une évaluation générale des moyens et dispositifs de monitoring existants** dans l'ensemble du Vietnam et sur le Bassin du Dong Nai, en vérifiant leur conformité aux exigences de la politique nationale.

- **Enfin, la structuration de l'équipe vietnamienne du "DWRPIS"** (Division for Water Resources Planning and Investigation of South Vietnam) en charge de la préparation du Plan de Gestion Pilote.

Le Comité de Pilotage du Projet a associé des personnalités de haut niveau étroitement impliquées dans la gestion des bassins français et la coopération avec le Vietnam,

en particulier M. Serge Lepeltier, ancien Ministre de l'Environnement, Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne et M. Jacques Oudin, Sénateur honoraire et Président de la Commission des actions internationale de l'Agence de l'Eau.

MONRE

webmaster@monre.gov.vn

www.monre.gov.vn



L'atelier de lancement du plan de formation sur la GIRE

Laos



Vers un projet GIRE dans le Bassin du Nam Ngum

Lors d'un voyage d'étude en France organisé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une Délégation laotienne, menée par Mme Khempeng Pholsena, Ministre auprès du Premier Ministre, Présidente de l'Administration des Ressources en Eau et de l'Environnement (WREA), a pu se familiariser avec l'expérience française en matière de Gouvernance et de Gestion des Ressources en Eau.

M. Jacques Oudin, Sénateur honoraire, Président de la Commission "Coopération Internationale" du Comité de Bassin Loire-Bretagne, a alors répondu favorablement à l'invitation des Autorités Laotiennes, afin d'étudier les modalités d'une coopération qui porterait sur un projet de bassin pilote dans le Bassin du Nam Ngum où une étude a été menée récemment sur financement de l'Agence Française de Développement,

visant à définir les conditions d'une planification de la gestion de l'eau.

Les deux Agences de l'Eau françaises, Rhin-Meuse et Loire-Bretagne, financeront ce projet au titre de la coopération décentralisée et mettront en commun leur expertise technique pour en faire bénéficier la partie laotienne, avec l'appui de l'Office International de l'Eau.

Le Bassin Hydrographique du Nam Ngum, l'un des principaux affluents du Mékong, s'étend sur environ 8.000 km² et revêt une importance vitale pour la République Démocratique Populaire du Laos. Les enjeux liés à la production hydroélectrique y sont très importants, ainsi que la dégradation environnementale (dégradation des sols, pénurie d'eau, diminution des stocks de poisson, déforestation...).

Le projet vise à initier une démarche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) avec les Autorités Laotiennes à travers le développement d'outils et de méthodologies adaptées au contexte du Bassin du Nam Ngum. Les enseignements en seront diffusés au niveau national.

A l'issue de ce projet, d'une durée de deux ans, le Laos disposera d'une expérience concrète de développement et de test d'outils, tels que : planification, responsabilisation des acteurs locaux, mécanismes de financement.

Chanthanet BOUALAPHA

Directeur Général du Comité de Bassin du fleuve Nam Ngum
chanthanet@gmail.com

www.wrea.gov.la



Visite au Secrétariat du RIOB de Mme Khempeng Pholsena et de la Délégation laotienne en 2009

Europe Orientale - Caucase - Asie Centrale

EOCAC

Création du Réseau Régional des Organismes de Bassin

L'Atelier International pour la création du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale (EECCA-NBO), s'est tenu à Moscou le 31 mai 2010.

50 représentants d'Instituts de recherches, d'études et d'information de Russie, d'Ukraine, de Belarus, de Moldavie, d'Ouzbékistan, du Kazakhstan, du Kirghizstan, du Tadjikistan et d'Azerbaïdjan ont participé à cet Atelier.

Les participants ont :

- reconnu l'importance des échanges d'informations et d'expériences entre les professionnels et les usagers de l'eau et les autres acteurs des Pays EOCAC ;
- décidé la création d'un Réseau EOCAC au sein du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) ;
- adopté les objectifs et les méthodes du Réseau International des Organismes de Bassin comme base de travail pour promouvoir la

Gestion Intégrée des Ressources en Eau par bassin répondant à des objectifs spécifiques aux Pays EOCAC ;

Les participants ont remercié la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) et le Gouvernement de la Fédération de Russie pour l'appui apporté à cet événement, ainsi que le SIC-ICWC et l'Université des Sciences de l'Environnement de l'Etat de Moscou pour l'organisation de l'Atelier.

La charte constitutive du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale a été approuvée.

M. PA. Polad-zadeh a été élu Président à l'unanimité et le prof. V.A. Dukhovny Secrétaire Exécutif du Réseau.

Le Comité Directeur est composé de 15 représentants de tous les Pays EOCAC.

Les langues de travail du Réseau Régional sont le russe et l'anglais.



L'atelier du 31 mai 2010 à Moscou

Son secrétariat est assuré par le SIC-ICWC à Tachkent, Ouzbékistan.

Prof. V. Dukhovny

Directeur du Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la Coordination de l'Eau (SIC ICWC) d'Asie Centrale
dukh@icwc-aral.uz

<http://sic.icwc-aral.uz>



PROGRAMME DU BASSIN DE LA MER D'ARAL

Depuis 1991, deux Programmes du Bassin de la Mer d'Aral (ASBP), ASBP-1 et ASBP-2, ont été initiés et partiellement réalisés.

Le Projet ASBP-3 (2011-2015) a été approuvé par les Chefs d'Etats d'Asie Centrale lors du Sommet d'Almaty le 28 avril 2009.

Yu. Khai. Rysbekov

SIC ICWC
Fax : (998 71) 265 25 97
yusuprysbekov@icwc-aral.uz

Administration des données dans deux bassins pilotes transfrontaliers

Les pays d'Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale dépendent fortement de ressources en eau transfrontalières pour la production d'eau potable, l'hydroélectricité, l'irrigation, et pour les autres usages : il est donc primordial dans ces bassins, de développer entre pays riverains une politique de gestion concertée efficace des ressources en eau respectant les équilibres naturels, d'autant plus que le changement climatique menace ces ressources, tant au plan quantitatif que qualitatif.

La mise en application de ces politiques suppose avant tout de disposer d'une évaluation complète et détaillée des ressources en eau, qui soit fondée sur des informations homogènes et cohérentes.

Dans cette optique et dans le cadre des activités liées à la "Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux", dont le secrétariat est hébergé par l'UNECE à Genève, le Ministère français de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a proposé un projet pilote, dont le financement a été approuvé par le Comité de Pilotage du FFEM, en avril 2010.

Ce projet vise, d'une part, à **renforcer dans deux bassins pilotes transfrontaliers, les capacités d'administration des données au niveau des principales Autorités nationales et régionales concernées**, en utilisant des méthodologies qui pourront être aussi appliquées sur d'autres bassins transfrontaliers des Pays d'Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale.

D'autre part, au niveau régional, il doit permettre de **développer des outils d'accès à l'information** (portail, catalogue des sources de données, services web...) et de diffuser les résultats et retours d'expérience obtenus sur les deux bassins pilotes.

L'étude de faisabilité a permis d'identifier :

- **Le Bassin du Dniestr**, partagé entre l'Ukraine et la Moldavie,
- **Les Bassins de la Mer d'Aral** (Bassin de l'Amou Darya et du Syr Darya), partagés entre les 5 Pays d'Asie Centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et l'Afghanistan.

Ce projet est prévu pour être réalisé sur une période de 18 mois à partir de septembre 2010. Il sera administré par l'IWAC (International Water Assessment Centre) et coordonné par l'OIEau sur le plan technique. Suite aux contacts préliminaires, il sera développé sur le Dniestr en étroite collaboration avec le projet Dniestr III financé par l'UNEP/UNDP/OSCE/UNECE/REC-CE, et sera partie intégrante du "Plan d'action de protection de la Mer d'Aral" en ce qui concerne la composante Asie Centrale.



UNECE



Europe Orientale - Caucase - Asie Centrale

Caucase

Organiser la GIRE dans le Bassin de la Kura

Le REC (Regional Environmental Center) Caucase a la charge du projet TACIS "création d'un environnement favorable pour la gestion intégrée du Bassin Transfrontalier Kura-Aras".

Le Bassin couvre 205.037 km² et débouche dans la Mer Caspienne.

Il est le principal fleuve des 3 pays du Caucase Sud. L'Arménie a ainsi 100 % de son territoire sur le Bassin, l'Azerbaïdjan près de 80% et la Géorgie plus de 50%.

En amont, le Bassin est partagé avec l'Iran et la Turquie.

La stratégie proposée aux 3 Pays Caucasiens s'appuie sur l'élaboration d'une feuille de route nationale structurant les principaux objectifs pour la préparation des Plans de Gestion pour la partie du bassin propre à chaque Etat, ainsi que d'une feuille de route régionale visant à coordonner les actions dans le cadre d'un Plan de Gestion "chapeau" de synthèse. Ce dernier couvre les aspects transfrontaliers à l'échelle de l'ensemble du Bassin.

Les trois Etats se sont rapprochés de l'Union Européenne dans le cadre de la politique de voisinage. L'application des principes de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau a ainsi été utilisée comme "étalon".

Un mécanisme de coordination se basant sur la constitution d'un groupe de travail préfigure le mode de fonctionnement d'une Commission Internationale.

Le mécanisme développé devrait permettre aux techniciens des Pays du Caucase Sud d'acquiescer et d'harmoniser les méthodologies de planification des ressources en eau utilisées dans le Bassin de manière plus efficace à l'instar de la Stratégie Commune de Mise en œuvre (CIS), instaurée au sein de l'Union Européenne pour harmoniser l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau entre les Etats-Membres.

REC Caucase
info@rec-caucasus.org

www.rec-caucasus.org



Kazakhstan



Plan de préservation des écosystèmes du Lac Balkhash

L'écosystème du Lac Balkhash est un complexe naturel unique sur la planète. Il s'étend sur 900 km d'Ouest en Est et sur 680 km du Nord au Sud.

L'écosystème du Lac Balkhash apporte une contribution importante à l'équilibre écologique de toute la Région eurasiennne. Il ne doit pas être détruit, comme celui de la Mer d'Aral l'a été.

Des études ont montré que le niveau du lac est critique, et sa disparition entraînerait un bouleversement de l'équilibre des écosystèmes avec des impacts environnementaux et sociaux : transformation des terres fertiles en déserts, émergence de vastes zones de marais salants, assèchement des fleuves côtiers, des réservoirs et du delta de l'Ili.

Avec le soutien de l'Union Européenne, l'Institut de Géographie, KazGiproVod-Khoz, le CAREC et d'autres organisations ont mené des études, mais aucune mesure concrète n'a été prise pour réduire les pertes en eau.

Le Plan de Préservation vise la mise au point d'indicateurs et définit des axes d'action prioritaires pour la conservation du lac.

La durabilité de l'environnement du Lac Balkhash est largement tributaire de l'eau provenant de la Chine.

Les prélèvements d'eau supplémentaires faits par la Chine pendant les années de sécheresse ont, sans aucun doute, réduit considérablement la quantité des eaux de ruissellement dans le lac.

Actuellement, les relations avec la Chine sont fondées sur "l'accord de coopération sur l'utilisation et la protection des cours d'eau transfrontaliers" signé en 2001.

La diminution du volume d'eau du Lac Balkhash, causée par des prélèvements en Chine et le changement climatique, peut être compensée par des économies d'eau et la réduction des pertes en eau, par l'introduction de

nouvelles technologies et en créant un système de gestion plus efficace.

La mise en œuvre du Plan de Préservation permettra au Lac Balkhash de ne pas disparaître de la surface de la planète.

La population vivant dans le bassin sera assurée d'avoir une plus grande stabilité de ses activités à long terme dans le respect de l'environnement.

Bulat K. Yessekin
byessekin@mail.ru



Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Depuis 2001, le projet "Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la Vallée de Ferghana", visant à améliorer l'efficacité de la gestion des eaux par des réformes institutionnelles, est mis en œuvre avec l'aide financière de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération dans les trois Républiques d'Asie Centrale : Kirghizstan (province d'Osh), Tadjikistan (province de Sughd), Ouzbékistan (provinces d'Andijan et de Ferghana).

Le projet vise la création d'associations d'usagers de l'eau, l'organisation d'une gestion par canal et la définition de règles de répartition transparente, équitable et efficace de l'eau entre les utilisateurs et entre les pays.

Le projet est mis en œuvre par le SIC-ICWC et l'IWMI, en étroite collaboration avec les groupes nationaux de coordination et de soutien des trois pays.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- réalisation de l'état des lieux ; élaboration du plan de mise en œuvre de la GIRE, tenant compte de la situation politique, socio-économique locale et des ressources en eau ;
- mise en place du cadre conceptuel, approuvé par les Ministères de l'Eau des trois Etats ;
- formation, renforcement des capacités, création de services consultatifs et application à des sites pilotes sur des petits fleuves transfrontaliers ;

le Khodjabakirgan (Kirghizstan / Tadjikistan) et le Shakhimardan (Kirghizstan / Ouzbékistan).

La phase 4, qui vise à appliquer et intégrer les approches institutionnelles et fonctionnelles d'organisation et de gestion et à les tester sur les canaux pilotes et les petits fleuves transfrontaliers, a commencé en mai 2010 et se termine en 2011.

Elle a obtenu les résultats suivants :

- Un fonctionnement efficace des organismes créés pour la Gestion des Ressources en Eau et la Gouvernance.
- Une meilleure coopération transfrontalière entre les pays : des Syndicats d'Usagers de l'Eau

(USWU), des Comités de l'Eau (SWC), des Organismes de Gestion (SMO) ont été créés de chaque côté de la frontière ; la consommation de l'eau et l'approvisionnement en eau sont devenus plus simples et plus fiables.

- La participation du public au processus de gestion de l'eau sur un périmètre irrigué de 138.000 ha.

Le projet a eu un effet multiplicateur, les approches de la GIRE sont maintenant appliquées en Ouzbékistan sur une superficie de 320.000 ha.

Galustyan A.G.

SIC ICWC

Tél./Fax : (99871)-265-16-54

imwr@icwc-aral.uz

Automatisation des ouvrages hydrauliques



Ouvrage de dérivation sur le grand Canal de Ferghana sur le Fleuve Naryn

Le projet d'automatisation du Canal de la Vallée de Ferghana a été réalisé avec l'appui de l'Agence suisse pour la Coopération et le Développement (SDC). Le SIC-ICWC d'Asie Centrale a élaboré les termes de références et supervisé l'exécution du projet. En outre, des experts de la Société du Canal de Provence (France) ont contribué au projet.

Le projet a développé et mis en œuvre un Système Commun de Contrôle Automatique (Common Automated Control System - CACS) pour la distribution de l'eau dans les zones transfrontalières d'Asie Centrale. En outre, le projet a créé le système d'automatisa-

tion et de surveillance des ouvrages de dérivation, des flux latéraux, des stations de mesures et des adductions d'eau, ainsi que les systèmes de transmission de données.

Le CACS a amélioré le niveau d'opération facilitant de ce fait le travail du personnel d'exploitation et la distribution d'eau le long des grands canaux.

En outre, la fiabilité, la transparence et l'accessibilité aux informations sur l'eau sont assurées pour tous les établissements concernés et les utilisateurs de l'eau.

I.Begimov

SIC ICWC

Fax : (998-71)-265-27-97

begimov@icwc-aral.uz

Amélioration de la Productivité de l'Eau à la parcelle

Le projet d'Amélioration de la Productivité de l'Eau à la parcelle (APE), financé par le SDC en Asie Centrale, contribuera à augmenter le rendement des récoltes par une meilleure gestion de l'eau et de l'exploitation agricole.

Le projet concerne cinq zones parmi les périmètres irrigués de la Vallée de Ferghana au Kirghizstan, Ouzbékistan et au Tadjikistan.

Le SIC-ICWC et l'Institut International de Gestion de l'Eau (IWMI) mettent en place une collaboration et une coopération avec les Gouvernements, les partenaires nationaux et les bailleurs de fonds.

Des plate-formes sont créées pour faciliter les échanges et la formation mutuelle entre les différents acteurs à tous les niveaux.

Le projet APE se concentre sur la valorisation et la diffusion des connaissances sur l'eau pour améliorer la productivité des récoltes et de l'eau au niveau des exploitations/parcelles.

Le projet a commencé en 2008 et continuera jusqu'en 2011. En 2008 – 2009, les partenaires du projet ont analysé les études existantes et les documents de vulgarisation sur la productivité de l'eau et l'amélioration des rendements à la parcelle en Asie Centrale. Le contexte socio-économique a été évalué ainsi que les stratégies et les approches existantes dans chaque pays.

Sh.Sh. Mukhamedjanov

SIC ICWC

Tél./Fax : (998 71) 265 09 57

shukhrat_m@icwc-aral.uz



Sensibilisation sur le terrain

Europe

8^{ème} Conférence du Groupe "EURO-RIOB"

Megève - France - 22 - 24 septembre 2010



EURO-RIOB

La 8^{ème} Conférence du Groupe "EURO-RIOB" pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), s'est tenue à Megève, du 22 au 24 septembre 2010, à l'invitation des Agences de l'Eau françaises. Elle a rassemblé 177 participants, représentants des Administrations Nationales et des Organismes de Bassin ainsi que d'ONG et entreprises, venus de 42 Pays.

La Conférence se tenant dans les Alpes, une attention particulière a été consacrée à l'hydrologie en montagne et aux mesures à prendre pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Les travaux de la Conférence se sont organisés autour de six problématiques :

- 1 l'élaboration des Plans de Gestion de la DCE,
- 2 les Programmes de Mesures 2010 - 2015 et leur financement,

- 3 l'application combinée de la DCE avec les autres Directives Européennes liées à l'eau,
- 4 les stratégies de prévention des risques sécheresse en Europe,
- 5 les mesures d'adaptation des Masses d'Eau aux effets du changement climatique,
- 6 la coopération avec les Pays voisins.

La Conférence a permis de réaffirmer que la gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau est plus que jamais une priorité incontournable, si l'on ne veut pas que cette ressource essentielle devienne le facteur limitant du développement durable en Europe et à travers le Monde.

L'organisation de cette gestion à l'échelle des bassins apparaît efficace, comme le démontre l'action engagée en Europe avec la mise en application réussie de la DCE.

Cependant, des défis importants subsistent pour atteindre le "Bon Etat" dans des délais très courts avant 2015 et des retards sont enregistrés dans la publication de certains Plans de Gestion.

Pour favoriser leur appropriation par les acteurs concernés et, au-delà, garantir leur efficacité, les Programmes de Mesures doivent être détaillés au niveau des sous-bassins et impliquer les municipalités et tous les secteurs économiques locaux concernés.

Les Autorités Gouvernementales doivent aussi se mobiliser sur le terrain, en imposant les mesures de base, en contrôlant l'application effective des réglementations et en accompagnant les acteurs locaux dans leurs projets.

Dans les Bassins Transfrontaliers, le rôle positif des commissions internationales a été souligné, en particulier pour la coordination des actions, l'harmonisation des pratiques, l'élaboration de consensus, la prévention de conflits et l'échange d'informations entre pays riverains. Mais il importe que les Plans de Gestion des Bassins Transfrontaliers ne soient pas qu'un simple assemblage de parties de plans nationaux.

Le coût de la mise en œuvre de la DCE engendra des efforts financiers importants posant la question de l'acceptabilité par les usagers d'une augmentation des tarifs. Des discussions franches et ouvertes sur le financement sont à organiser aux échelles appropriées.

Bien sûr, la participation des citoyens est une garantie pour la mise en œuvre des Plans de Gestion. Elle doit être orientée vers le grand public et utiliser les outils pertinents en fonction des publics cibles, de l'échelle géographique, des objectifs de la consultation et des spécificités des territoires.

L'application combinée de la DCE et des Directives Européennes "eaux souterraines", "inondations" et "milieux

marins" implique une meilleure coordination entre les Organismes de Bassin et les Autorités compétentes, qui est indispensable pour garantir la synergie nécessaire entre ces Directives.

L'adaptation de la gestion de l'eau aux effets du changement climatique est nécessaire et urgente pour la prévention, notamment, des risques de sécheresse en Europe.

C'est au niveau des bassins qu'une approche stratégique, garantissant l'adoption de mesures d'adaptation efficaces et cohérentes entre les différents secteurs et les différents niveaux de gouvernance, doit être élaborée.

La solidarité amont-aval doit être renforcée en gardant à l'esprit que les montagnes sont les châteaux d'eau de l'Europe et du Monde et que le changement climatique entraîne d'ores et déjà une modification des régimes hydrauliques de tous les grands fleuves européens.

Avec la DCE, l'Union Européenne dispose d'un outil de pointe qui doit aussi servir à développer ces stratégies d'adaptation de la gestion de la ressource en eau aux changements climatiques, dès la 2^{ème} phase 2015-2021.

Plusieurs pays se sont déjà engagés dans l'élaboration d'un Plan National d'adaptation au changement climatique.

La DCE est un exemple réussi d'initiative régionale qui peut inspirer d'autres régions du Monde.

Ses principes et sa méthode peuvent s'appliquer dans les pays voisins de l'Union Européenne, en particulier dans les Bassins Transfrontaliers, en Europe Orientale, les Balkans ou le Bassin Méditerranéen.



Suède, France, Portugal
au présidium de la Conférence "Euro-RIOB 2010"

www.riob.org

"POUR FACILITER L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU"

Le réseau européen des gestionnaires de programmes de recherche sur l'eau face à de nouveaux horizons

La Conférence finale du projet **IWRM-Net** "Améliorer la coopération de la recherche dans le domaine de l'eau à travers l'Europe" s'est tenue à Bruxelles, du 1^{er} au 3 décembre 2010.

Elle a été l'occasion pour l'OIEau et l'ensemble des partenaires de présenter les résultats de leurs activités, ainsi que les pistes de collaboration pour le futur.

Pour permettre des échanges constructifs entre les participants et les intervenants, la Conférence a été structurée en trois temps :

- la première journée a traité de la coordination transnationale de la recherche dans le domaine de l'eau ;
- la seconde journée a porté sur les activités d'IWRM-Net et des passerelles qui ont été lancées vers l'avenir ;
- enfin, la troisième journée, a permis le transfert de résultats scientifiques de la recherche vers les usagers gestionnaires des bassins.



Ces trois journées ont été l'occasion pour les **21 partenaires d'IWRM-Net**, gestionnaires européens de programmes de recherche, de montrer comment les défis de la recherche transnationale ont été brillamment relevés en termes :

- **de pratiques de programmation de la recherche** : par l'identification des besoins de recherche, les spécifications scientifiques des appels à projets, la coordination de la recherche ;
- **d'animation d'un réseau social** : en apportant des outils aux différents stades d'échanges entre les partenaires - "Knowledge Management tool", "European Water Community" - accessibles sur le site Internet du projet ;
- **de recherche** : deux appels à projets ont été lancés respectivement en 2007 et 2009.

Dans l'attente de la constitution de la "Joint Program Initiative" sur l'Eau, initiée par l'Espagne et les Pays-Bas, les partenaires du réseau **IWRM-Net** auront la possibilité d'échanger et de collaborer via la "**Scientific Project Coordination**" (SCP). La SCP est financée par le Ministère français de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et géré par l'OIEau avec le soutien de l'ONEMA. Elle a pour vocation de coordonner les projets de recherche **IWRM-Net** au-delà de décembre 2010 et jusqu'à leur terme.

Plus d'informations :

N. Amorsi
IWRM-Net
n.amorsi@oleau.fr

Europe

Directive-Cadre sur l'Eau et pollution chimique

Une base de données des "substances prioritaires"

Pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), une révision de la liste des "substances prioritaires" et la fixation des concentrations à respecter dans les cours d'eau sont nécessaires.

Dans ce cadre, l'OIEau associé à INERIS a créé à la demande de la DG Environnement de la Commission Européenne, une base de données rassemblant 15 millions d'analyses d'eau récentes effectuées sur les eaux de surface de 28 pays.

Après avoir défini les données à collecter, créé les outils pour effectuer cette collecte puis pour traiter les données reçues, un site Internet d'information sur le contenu de la nouvelle base de données a été créé.

L'année 2010 a été consacrée à traiter ces données pour permettre aux experts des différents Pays Européens de

décider si les preuves sont suffisantes pour inscrire les substances sur la liste qui a été proposée au Parlement Européen en janvier 2011.

Un gros travail d'expertise et d'analyse de la qualité de ces données a également été conduit pour garantir la pertinence des conclusions des experts sur les substances chimiques.

Ce travail a notamment permis de montrer les forces et faiblesses des systèmes actuels de suivi de la qualité des eaux de surface : sous représentation des lacs et des eaux côtières et de transition, référencement géographique incomplet, stockage des données à revoir.

Il a également confirmé la pertinence des approches retenues dans la Directive fille sur les Normes de Qualité Environnementales (2008/105/CE) en ce qui concerne la qualité des données.



Europe du Sud

"NOVIWAM"

NOVIWAM
Novel Integrated Water Management Systems
Southern European Regions



Le projet "NOVIWAM - Novel Integrated Water Management Systems for Southern" (Nouveaux Systèmes de Gestion Intégrée de l'Eau en Europe du Sud) - a pour but de promouvoir la coopération interrégionale sur les outils et les méthodes de gestion de l'eau par bassin.

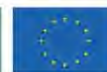
Ce projet, financé par l'Union Européenne au titre du 7^{ème} PCRD, regroupe 5 partenaires régionaux en Albanie, Chypre, France, Portugal et

Espagne et doit se développer vers les pays voisins confrontés aux mêmes enjeux.

A l'aide d'un retour d'expérience et de la mise en commun des savoir-faire et des technologies, les partenaires envisagent la résolution des problèmes de gestion de l'eau existant dans l'espace climatique euro-méditerranéen, de manière éco-efficace, durable et compétitive.

www.noviwam.eu

www.iwrn-net.eu



STRIVER : comment concilier science et politique

STRIVER

STRIVER (Stratégie et Méthodologie pour améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau - GIRE) est un projet de trois ans (2006-2009) financé par le 6^{ème} Programme Cadre (FP6) de la Commission Européenne.

Il a développé des méthodes interdisciplinaires pour évaluer et mettre en œuvre la GIRE dans les quatre bassins jumelés choisis dans six pays d'Europe et d'Asie : les Bassins du Tungabhadra (Inde), du Sesan (Vietnam et Cambodge), du Glomma (Norvège) et du Tage (Espagne et Portugal), sur la base d'une évaluation des connaissances (politique, sciences sociales et naturelles) et d'études de cas.

Deux livres présentent des résultats du projet STRIVER, coordonné par NIVA et Bioforsk en Norvège.

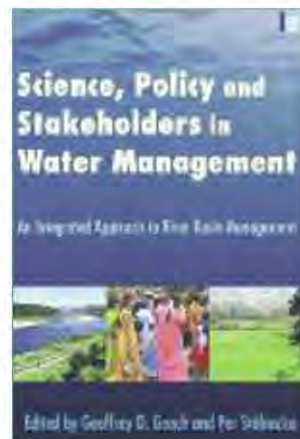


Le livre "L'intégration des ressources en eau - méthodologies de gestion interdisciplinaire et stratégies pratiques" fournit une image variée des cadres de la GIRE, les principaux enjeux, les défis et les problèmes qui se posent et les solutions proposées par STRIVER.

34 auteurs de disciplines, d'horizons et de perspectives divers ont contribué à cet ouvrage, édité par Geoffrey D. Gooch (Université de Linköping), Alistair Rieu-Clarke (Unesco Centre Dundee) et Per Stålnacke (Bioforsk).

Dans un nouveau livre intitulé "Science, politique et acteurs dans la gestion des eaux - Une approche intégrée de gestion par bassin hydrographique", édité par Geoffrey D. Gooch et Per Stålnacke et publié par Earthscan, l'interface science-politique est examinée à la fois de façon analytique et à travers la description d'expériences pratiques dans les quatre bassins hydrographiques en Europe, en Inde et en Asie du Sud-Est.

25 auteurs ont contribué à cet ouvrage.



Per Stålnacke (PhD)

Bioforsk - Institut Norvégien pour l'Agriculture et la Recherche Environnementale
Fax : +47 630 09 410
Per.Stalnacke@bioforsk.no

www.bioforsk.no

Italie



Le plan de gestion de bassin du Nord des Apennins

Le District Hydrographique du Nord des Apennins s'étend sur une superficie d'environ 40.000 km².

Il concerne 7 Régions avec une population totale de 7 millions d'habitants et comprend 48 fleuves principaux constituant 10 bassins hydrographiques qui s'écoulent dans la Mer Adriatique, la Mer Tyrrhénienne et la Mer Ligurie.

Le Fleuve Arno traverse la Ville de Florence et le Fleuve Reno la Ville de Bologne.

Le Plan de Gestion du District Hydrographique (PGDH), approuvé en février 2010, décrit 1.600 Masses d'Eau, les pressions et les impacts dus à l'activité humaine et concerne à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines.

Il classe chaque Masse d'Eau sur la base de sa qualité et décrit les actions nécessaires qui seront mises en œuvre pour maintenir ou atteindre un Bon Etat Ecologique.

Le PGDH contient des informations pour l'application du principe de recou-

vrement des coûts des services d'eau, en tenant compte des prévisions à long terme de la demande dans le District.

L'Autorité a testé une méthodologie d'analyse économique sur une zone pilote. Les résultats soulignent que les prix et les tarifs de l'eau ne couvrent pas, à l'heure actuelle, les coûts financiers, environnementaux ou de la ressource.

En outre, le PGDH estime les coûts des services d'eau, ainsi que les prévisions d'investissement nécessaires.

Toutes les informations sont entrées dans une base de données géographique conforme aux normes de WISE. Chaque Masse d'Eau est cartographiée. La base de données permet l'évaluation des mesures et leur éventuelle révision.

Le Programme de Mesures 2010-2015 comprend les mesures basiques et complémentaires qui seront mises en œuvre pendant ce cycle.

Pour l'évaluation correcte des effets des mesures du PGDH, en plus de l'activité de surveillance effectuée conformément à la Directive 200/60/CE, des indicateurs ont été identifiés pour chaque sous-bassin.

Le Plan de Gestion du District Hydrographique a été élaboré en tenant compte de scénarios du changement climatique : **une forte interaction avec la Directive Inondations a été recherchée.**

Compte-tenu des effets que des phénomènes extrêmes peuvent avoir à la fois sur la population, les écosystèmes et la qualité de la ressource, une méthodologie a été développée pour identifier les zones à risque de crues éclair dans le Sous-Bassin de l'Arno.

Lucia Fiumi

Autorité de Bassin de l'Arno
l.fiumi@adbarno.it

www.adbarno.it



Le chaîne des Apennins

Belgique



"Le changement climatique et l'eau : un défi commun"

14 octobre 2010, Bruxelles

EUREAU a organisé, sous la Présidence Belge de l'Union Européenne, et avec l'aide de BELGAQUA, une Conférence Européenne consacrée à l'évolution du climat et de l'eau, qui a réuni plus de 200 participants, qui ont noté les efforts institutionnels réalisés pour faire face au changement climatique avec la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau par les Etats-Membres. La situation du secteur de l'agriculture face au changement climatique est un exemple des discussions.

La Conférence a offert la possibilité d'une mise en réseau et d'un échange d'idées très positif.

Pierre-Yves Monette

Secrétaire général
EUREAU
Fédération Européenne des Associations
nationales des Services d'Eau et d'Assainissement
PY.Monette@eureau.org

<http://eureau.org/conference2010>



Les participants à la Conférence EUREAU

Solidarité avec les plus démunis

Le Fonds Social de l'Eau en Wallonie : un mécanisme gagnant-gagnant



Certains ménages ont des difficultés à payer leurs factures d'eau.

Comme dans tous les pays européens, le prix de l'eau en Wallonie a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie de 2,5 €/m³ en 2004 à 3,8 € en 2010. Il y a eu une augmentation de 50 % en 5 ans.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette augmentation : le développement des équipements d'assainissement, la diminution de la consommation d'eau potable, le niveau élevé de service demandé par les usagers.

Pendant ce temps, les inégalités sociales ont augmenté en Belgique. Le coefficient de Gini est passé de 0,25 en 1997 à 0,31 en 2007.

Afin de contrer cet effet, le Gouvernement Wallon a obligé chaque distri-

buteur d'eau à faire payer une taxe de 0,0125 € par mètre cube facturé, destinée à la création d'un "Fonds Social" afin d'aider les ménages à faibles revenus à payer leurs factures d'eau.

Ce mécanisme a été mis en œuvre par tous les distributeurs depuis 2004. La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) gère ce Fonds.

Un système original

Ce système garantit que les gros consommateurs, c'est-à-dire les industries et les ménages à fort revenu, contribuent plus que les petits consommateurs (ménages à faible revenu). Les municipalités ont le droit d'utiliser 85 % du total de ces taxes, qui représentent environ 1,7 millions d'Euros pour l'ensemble de la Wallonie. Les 15 % restants sont consacrés à l'amélioration technique et aux frais de gestion.

Lorsque les ménages ne paient pas leurs factures après deux rappels, une demande d'utilisation du Fonds Social est envoyée au Centre Public d'Aide Sociale (CPAS), qui doit enquêter afin de déterminer si le ménage a un revenu suffisant pour payer ou non.

Si le CPAS conclut que le non-payeur est bien un ménage à faible revenu, il utilise le Fonds Social pour diminuer le montant total de la facture avec un maximum de 280 € par ménage. Ce montant est majoré pour les familles nombreuses.

Un mécanisme gagnant-gagnant

Ce système garantit que tout le monde y gagne quelque chose. Pour les ménages pauvres, il semble assez évident que ce système soit utile car il leur permet de payer leurs factures.

Mais il est aussi très intéressant pour le distributeur d'eau, car il évite les coûts des procédures de recouvrement. Il assure également que le recouvrement de la dette soit aussi faible que possible et, par conséquent, permet d'amortir l'augmentation du prix de l'eau.

Ce mécanisme assure également la redistribution des utilisateurs à fort revenu aux utilisateurs à faible revenu et reflète ainsi le principe de solidarité.



Intérêt de la communauté internationale

Cette procédure répond aux Objectifs du Millénaire pour le Développement en assurant à chacun d'avoir un accès (économique) à l'eau potable.

Claude Pirotte

Société Publique de Gestion de l'Eau
Claire.pirotte@soge.be

www.spge.be



SPGE

Société Publique
de Gestion de l'Eau

Europe

France

Application combinée des Directives européennes : le cas de l'Ouche aval

L'Ouche, un affluent rive droite de la Saône situé en Côte-d'Or, fait partie du Bassin Hydrographique Rhône-Méditerranée.

Son bassin correspond au territoire de 130 Communes concernant une population de 262.200 habitants.

Le bassin versant est partagé en deux entités distinctes : l'amont relativement

préservé et l'aval très aménagé et artificialisé. L'Agglomération Dijonnaise marque la transition entre les deux unités et impacte fortement le bassin aval.

Depuis 2005, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et un Contrat de Rivière sont en cours d'élaboration.

Deux axes majeurs de réflexion interfèrent sur l'Ouche aval : la restauration physique d'un milieu très artificialisé en application de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau et la gestion des inondations par le rétablissement des champs d'expansion de crues (Directive inondations).

Les démarches et études en cours visent donc à rétablir les champs d'inondation en remplaçant les digues actuelles, en bordure de lit mineur, par des protections rapprochées des lieux habités. Le cours d'eau, circulant dans un contexte alluvionnaire, pourra alors reméandrer au gré des variations de son débit et des processus d'érosion - sédimentation.

Le projet se base notamment sur une expérimentation conduite depuis 10 ans sur une propriété du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du

Bassin de l'Ouche et de ses Affluents (SMEABOA) : l'espace de liberté de Fauverney.

Une démarche de communication ainsi qu'une étude hydraulique accompagnent le projet auprès des communes, des Elus Locaux et du monde agricole, premier concerné par le rétablissement des inondations sur des terres qui ont vu leur vulnérabilité réduite depuis les grands aménagements hydrauliques.

Pascal Viart

Directeur
SMEABOA
Tél. : 03 80 67 45 17
smeaboa-dijon@wanadoo.fr

www.plan-ouche.fr



La rivière Ouche

PlanOuche
j'aime ma rivière, je la protège

La Martinique

Laboratoire pour la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau

La marche vers une gestion intégrée de l'eau est une démarche récente à la Martinique, qui débute en 1996, année de l'installation du **Comité de Bassin** en application de la Loi française sur l'Eau de 1990, et du Décret de 1992 sur sa mise en œuvre dans les Départements d'Outre-Mer.

Dans une cohésion exemplaire des forces civiles, associatives, économiques, politiques, la Martinique s'est dotée d'un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé par l'Etat en 2002, intégrant les exigences de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau d'octobre 2000, et qui a été mis en révision de 2004 à 2009.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau a fourni un cadre méthodologique au regard des spécificités et contraintes liées au milieu insulaire et au contexte caribéen.

La DCE est une opportunité pour une évolution des mentalités quant à la gestion de l'eau qui est notre patrimoine commun.

Madeleine Jouye De Grandmaison

Vice-Présidente du Conseil Régional de la Martinique 1983 - 2010
Présidente du Réseau International des Organisme de Bassin - 2004 - 2007
Présidente du Comité de Bassin de la Martinique - 1996 - 2010



"EURO-RIOB 2011"
Pour l'application
de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau



Porto - Portugal
27 - 30 septembre 2011
Pour participer, inscrivez-vous !

www.riob.org



Agence de l'Eau Artois-Picardie

"Entre Deux Eaux" analyse les pratiques managériales dans 10 bassins transfrontaliers

Soutenus par l'Agence française de l'Eau Artois-Picardie, deux chercheurs français ont parcouru 10 Bassins Hydrographiques Transfrontaliers de la Cauvery, du Danube, de l'Euphrates, du Gange, du Jourdain, du Nil, de l'Okavango, du Sénégal, du Tigre ainsi que de l'aquifère Guarani, afin d'étudier les bonnes pratiques managériales.

L'objectif du projet "Entre Deux Eaux" (E2E) est de recenser les difficultés et les facteurs de succès.

Ce projet vise à identifier les besoins, les intérêts et les priorités des acteurs sur le terrain et à leur fournir des outils managériaux dans le but de faciliter leur gestion des projets afin :

- d'intégrer tous les acteurs locaux dans la prise de décision,
- de diminuer les risques sociaux et environnementaux sous-jacents,

- d'anticiper les conflits,
- d'améliorer la performance des projets.

Les interviews de 273 acteurs impliqués dans le management de ces projets ont eu lieu entre novembre 2008 et juin 2010. Les études de cas de 10 projets ont été réalisées en coopération avec ces acteurs.

En parallèle, une analyse comparative permettra aux porteurs de projet de mettre en perspective leurs actions à travers une vision transversale et de partager leurs bonnes pratiques.

Le projet "Entre Deux Eaux" a permis de souligner l'importance de passer à un mode de management des bassins transfrontaliers partant de considérations de terrain afin d'assurer la durabilité des projets et de la coopération.

La deuxième phase du projet (2010-2011) vise à appliquer localement une méthodologie de pilotage du développement, s'inscrivant en complément des méthodes traditionnelles de management (Prince2, PMBoK, MSP, OP3M, Balanced Scorecard), et apportant un support à la décision stratégique des dirigeants et gestionnaires de projets dans les bassins versants transfrontaliers.

Emeline Hassenforder
Benjamin Noury
 Responsables du projet
 "Entre Deux Eaux"
 entredeuxeaux@gmail.com



<http://entre2e.free.fr>

Signature d'un protocole d'accord de coopération avec les Agences de l'Eau de Bosnie Herzégovine



Signature du protocole

Le 28 mai 2010, l'Agence de l'Eau française Artois-Picardie a reçu les Directeurs des Agences de l'Eau de Bosnie Herzégovine pour la signature d'un protocole d'accord autour de

l'élaboration des documents de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau et en particulier l'élaboration des Plans de Gestion et Programmes de Mesures.

Ce protocole fait suite à une série d'échanges informels avec ce pays commencés début 2009, avec le soutien du Fonds Mondial pour la Nature (WWF Mediterranean Program). Notre Agence de l'Eau avait d'ailleurs reçu cette année-là une Délégation de douze personnes provenant des divers services du Ministère de l'Agriculture, de la Gestion de l'Eau et de la Forêt, dont dépendent les Agences de l'Eau de Bosnie, à l'occasion d'un séminaire sur la Directive-Cadre Eau, qui a permis un échange fructueux entre les experts bosniens et français.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a profité de la signature du protocole d'accord pour organiser en 2010 un échange entre experts français et

bosniens autour du programme de surveillance et des systèmes d'auto-surveillance des stations d'épuration.

Suite à la signature de cet accord, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été invitée en Bosnie Herzégovine, à participer à une table ronde organisée dans le Bassin Versant de la Drina dans les Villes de Foca et Gorazde, sur le thème de la sécurité fluviale.

Géraldine Aubert
 Agence de l'eau Artois-Picardie
 Fax : 00.33.3.27.99.9015
 g.aubert@eau-artois-picardie.fr



www.eau-artois-picardie.fr

Europe Centrale et Orientale

Albanie



Coopération transfrontalière pour le partage des ressources naturelles : le cas du Lac Shkoder / Skadar

Trouver un équilibre entre le développement et la conservation des ressources naturelles est sans doute le dilemme central des communautés humaines d'aujourd'hui.



Le Lac Shkoder

Lorsque ces communautés dépendent directement de systèmes naturels, partagés par deux ou plusieurs pays, la question devient encore plus compliquée, et la coopération entre les différents côtés de la frontière devient un facteur supplémentaire d'une importance capitale.

Le Programme International de Coopération transfrontalière pour la gestion des ressources naturelles partagées du Lac Shkoder / Skadar a été réalisé entre 2000 et 2008. Il a permis de préciser la stratégie de

communication, la planification des actions stratégiques, l'approche multipartite ainsi que l'engagement des Autorités Albanaises et du Monténégro. Le Programme d'études a été basé sur une coopération scientifique bilatérale permanente pour répondre aux besoins de protection de la qualité de l'eau et l'utilisation durable de cet écosystème aquatique. L'étude visait à donner une meilleure compréhension de l'écosystème du lac et de son bassin hydrographique et de l'importance écologique et socio-économique d'un Bon Etat du Lac Shkoder / Skadar.

Un plan de gestion pour la protection de la qualité de l'eau et l'amélioration de l'état actuel du lac a été présenté par les responsables politiques d'Albanie et du Monténégro.

Dr. Djana BEJKO

Regional Environmental Center (REC)
Universitë Luigj Gurakuqi Shkoder - Albanie
Fax: + 355 2224 72 03
E-mail: DBejko@rec.org

<http://albania.rec.org>



REGIONAL ENVIRONMENTAL CENTER

Kosovo



Comment sécuriser la ressource en eau ?

Le projet de la Banque Mondiale "Water Security for Central Kosovo" a pour but d'aider le Gouvernement Kosovar dans l'élaboration d'un programme de sécurisation des ressources en eau dans le Bassin Versant de l'Ibër, fleuve transfrontalier avec la Serbie, en particulier :

- en lui fournissant un modèle de gestion et de planification intégrées des ressources en eau adapté et reproductible,
- en identifiant les mesures structurelles et non structurelles prioritaires permettant un développement socio-économique durable,
- en chiffrant les économies d'eau réalisables.

Le Bassin de l'Ibër abrite la capitale Pristina et la Centrale électrique qui l'alimente.

D'autres projets hydroélectriques sont à l'étude.

Dans le cadre du projet, il s'agit donc de **présenter différents scénarios d'évolution**, à différents horizons, des usages industriels et miniers, agricoles et domestiques en milieu urbain, péri-urbain et rural et de proposer un arsenal de mesures permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau, en quantité et en qualité satisfaisantes et adaptés à chaque usage, d'améliorer les performances des services, notamment par une augmentation de l'efficacité et de la gestion des aménagements, tout en préservant les milieux naturels.

La construction de ces scénarios s'appuie sur la méthodologie employée sur le Bassin Versant du Drini, lors d'un projet précédent.



L'évaluation des ressources en eau de surface et souterraine et la modélisation du système hydro-géologique du Bassin de l'Ibër constitue une composante à part entière du projet.

Une composante du projet vise à préciser la vision prospective à l'horizon 2035 à la fois pour l'agriculture et les municipalités et pour la gestion des eaux transfrontalières.

L'utilisation du modèle "WEAP" (Water Evaluation And Planning) développé par le "Stockholm Environment Institute - SEI" doit permettre d'élaborer un scénario tendanciel une fois les principaux prélèvements et apports au milieu estimés.

Des scénarios alternatifs basés sur des hypothèses validées avec la Banque

Mondiale seront complétés d'une analyse permettant d'identifier les investissements prioritaires.

L'OIEau et SCE interviennent dans l'estimation des usages et la prévision de leurs évolutions à court terme et pour l'évaluation économique des différentes mesures préconisées par les scénarios proposés. Une des difficultés tient à la disponibilité des données, la plupart datant de l'Administration Serbe ou n'étant tout simplement pas collectées.

Les conclusions du projet seront disponibles courant 2011.

Cyrille VALLET

chef de projet - SCE
cyrille.vallet@sce.fr



L'Ibër à Mitrovica (Nord du Kosovo)



Succès du Jumelage Institutionnel pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau et des instruments économiques

Le Jumelage de 2 ans, conclu entre le Ministère de l'Environnement et de l'Eau Bulgare et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Français (MEDDTL), s'est terminé en octobre 2010.

Ce projet, financé par la Commission Européenne, a été mis en œuvre par l'OIEau et les Agences françaises de l'Eau Artois-Picardie et Rhône-Méditerranée & Corse.

Côté français, le Jumelage a mobilisé un Conseiller résident à plein temps à Sofia, M. Arnaud Courtecuisse, et de nombreux spécialistes du MEDDTL, des six Agences de l'Eau, de l'OIEau et du BRGM ... au total une quarantaine d'experts, 80 missions d'expertise en Bulgarie et deux visites d'études en France.

Côté Bulgare, ce Jumelage a mobilisé les responsables du Ministère de l'Environnement et de l'Eau et des quatre Directions de Bassin : Est Egée (Plovdiv), Ouest Egée (Blaegovgrad), Danube (Pleven) et Mer Noire (Varna).

Le projet avait deux objectifs essentiels :

- 1 Apporter un appui à la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) en Bulgarie ;
- 2 Renforcer la politique de l'eau en Bulgarie par une meilleure utilisation des instruments économiques.

Il a été mis en œuvre au travers d'un vaste programme d'appui institutionnel et de renforcement des compétences à différents niveaux, notamment :

- au niveau national, le Ministère et les Directions de Bassin Bulgares ont constitué un Groupe de travail pour suivre les activités du projet et assurer une coordination avec les travaux d'élaboration des Plans de Gestion dans les quatre Bassins. Ce Groupe a bénéficié de formations sur les différents aspects de la DCE (présenta-

tion de méthodologies, étude de cas concrets, outil pour le suivi des POM...);

- au niveau de chaque Bassin, les Comités de Bassin ont été associés à la construction du Plan de Gestion et du Programme de Mesures. Puis, l'application de la Directive "Eaux Résiduaires Urbaines" étant apparue comme la principale mesure, les actions ont été ciblées vers les représentants des Municipalités chargées de réaliser les investissements en matière d'assainissement, avec des ateliers spécifiques et l'élaboration d'un guide opérationnel de préparation de projets.

L'appui apporté à la mise en œuvre de la DCE en Bulgarie, s'est déroulé selon 3 phases :

- jusqu'en décembre 2009, date limite du calendrier européen pour la publication des Plans de Gestion, appui à l'élaboration des Programmes de Mesures des Bassins, avec l'analyse des travaux menés par les Directions de Bassin, la présentation de méthodes utilisées en France (pour estimer l'efficacité des mesures, identifier et justifier les exemptions, pallier au manque de données...), la consultation des parties intéressées et du public, ...
- une 2^e phase de janvier à mars 2010, avec un appui à la réalisation du rapportage directement sur le site WISE de la Commission Européenne, ce qui a permis d'obtenir un "carton vert" de la Commission confirmant le respect du calendrier DCE par la Bulgarie ;
- la 3^e phase a consisté en un appui à la mise en œuvre effective des mesures programmées. Ce dernier volet est particulièrement important car l'atteinte du Bon Etat en 2015 va dépendre de la rapidité



avec laquelle les maîtres d'ouvrages concernés (en majorité les Municipalités pour les réseaux et stations d'épuration) vont réaliser les investissements nécessaires sur le terrain.

Le renforcement de la politique de l'eau par l'utilisation des instruments économiques s'est concentré sur 2 volets :

► L'amélioration du système des redevances :

Il s'agissait d'apporter un appui à la révision du mode de calcul des redevances collectées par les Directions de Bassin et reversées au Fonds National de l'Environnement ; l'augmentation progressive du montant des redevances provenant du secteur de l'eau devrait permettre à terme d'apporter un appui financier aux Programmes de Mesures de la DCE.

Les interventions sur ce thème, piloté par l'Agence Rhône-Méditerranée & Corse, ont porté à la fois sur la définition des redevances (paramètres de pollution, taux...), sur l'amélioration du système d'information et sur le processus de collecte des redevances.

Séminaire de clôture du Jumelage Sofia, 6 octobre 2010

■ L'analyse économique dans les Plans et Programmes :

Les travaux menés dans le cadre du Jumelage ont permis de présenter les méthodes utilisées en France et de les tester sur des situations réelles de terrain en Bulgarie ; ils ont abouti à :

- ❖ un outil simple de calcul de l'augmentation potentielle du prix de l'eau suite à la mise en œuvre des Programmes de Mesures,
- ❖ un guide sur le recouvrement des coûts des services de l'eau, portant sur les politiques tarifaires et leur acceptabilité sociale,
- ❖ un guide sur l'analyse économique dans la préparation des Plans de Gestion ; son objectif est de proposer des voies d'amélioration de l'analyse à conduire pour le prochain cycle à partir de 2015,
- ❖ une version bulgare de "Ecowhat", module de formation organisé autour d'un jeu de rôle destiné à faire comprendre l'utilisation de l'analyse économique dans les Plans de Gestion.

Zvetanka Dimitrova

Ministère de l'Environnement et de l'Eau
bd_dr@moew.government.bg

www.moew.government.bg

Méditerranée

Union pour la Méditerranée - UpM

IV^{ème} Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau
Barcelone, 12-14 avril 2010



L'Union pour la Méditerranée (UpM), qui regroupe 43 Pays, la Ligue Arabe, la Commission Européenne et la Libye, comme observateur, a été officiellement créée lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée, qui s'est tenu le 13 juillet 2008.

La III^{ème} Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau, qui s'est tenue en Jordanie en décembre 2008, a défini les principes de l'élaboration d'une Stratégie pour l'Eau en Méditerranée et d'un Plan d'Action à long terme dans la région.

L'Initiative de Dépollution de la Méditerranée, appelée Programme Horizon 2020, avait été adoptée par les Ministres Euro-Méditerranéens de l'Environnement au Caire en 2006.

En 2009, les Pays-Membres du processus ont travaillé à l'élaboration de la Stratégie pour l'Eau en Méditerranée (SEM).

Le Groupe Technique de Rédaction (GTR) a rédigé un document ambitieux, qui constitue une base pour la protection et la gestion durable des ressources en eau dans la Région et qui s'articule autour des quatre grands principes :

- ◆ Amélioration de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- ◆ Adaptation au Changement Climatique et amélioration de la gestion de la sécheresse et des inondations ;

- ◆ Promotion de la gestion de la demande, de l'utilisation des ressources en eau non-conventionnelles et de la protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité ;
- ◆ Optimisation du financement du secteur de l'eau.

Le document a été présenté à la IV^{ème} Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau, qui s'est tenue à Barcelone le 13 avril 2010, sous la Présidence espagnole de l'Union Européenne. Malheureusement, bien qu'un consensus ait été obtenu sur la stratégie à suivre, ce document n'a pas été approuvé en raison de divergences politiques. Les négociations continuent au niveau des Ministères des Affaires Etrangères.

Miguel Antolin Martinez

Coordonnateur des Affaires Internationales
Direction Générale de l'Eau
Ministère de l'Environnement, du Milieu Rural et Marin
Fax: +34 91 453 5306
mantolin@mma.es

www.ufm-water.net



La IV^{ème} Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau
Barcelone le 13 avril 2010

"STRATEAU"

Jeunesse, Experts et Politiques main dans la main

L'Union Méditerranéenne des Jeunes Ambassadeurs de l'Eau, (UMJAE) a créé un outil d'analyse stratégique et de prospective sur les bilans demande / ressources en eau : "STRATEAU". Il s'agit d'un outil de modélisation, réalisé avec l'appui de la France, de l'Italie, du Liban et du Maroc, dont la finalité est de permettre aux acteurs locaux de définir leurs stratégies de territoire en fonction de la contrainte en eau. Il a été présenté lors de la réunion ministérielle de l'UpM sur l'eau, à Barcelone, en avril dernier.

Après avoir réalisé un prototype sur trois Bassins, Rhône Méditerranée-France, Sebou-Maroc et Nahr El Kaleb-Liban, qui ont politiquement permis de tester la robustesse et la pertinence de "STRATEAU", l'absence de certaines données techniques essentielles dans les pays du sud-Méditerranée, nous a sauté aux yeux. Nous avons décidé d'agir et de lancer nos Jeunes Ambassadeurs de l'Eau sur le terrain pour alimenter "STRATEAU".

Mais envoyer des jeunes en stages de master dans ces pays représente une charge financière que l'Ambassade de l'Eau ne peut assumer seule. La conception de "STRATEAU" a été financée par les Agences de l'Eau françaises, l'ONEMA, Veolia et Suez. Le succès de cet outil de modélisation, son adoption par les pays du sud prouve que le domaine de l'eau est riche de possibilités.

Le Liban seul recevra en 2011 vingt élèves ingénieurs.

Jeannette Pretot

Présidente de l'Ambassade de l'Eau
ambassadeeau@orange.fr

www.ambassade-eau.com



De nouvelles technologies pour améliorer l'information en Méditerranée



Atelier de travail à l'Agence Spatiale Européenne

Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE) a organisé avec l'Agence Spatiale Européenne un atelier de travail à Frascati, près de Rome, fin septembre 2010, sur les apports des technologies spatiales pour le secteur de l'eau.

Pour les pays qui ne disposent pas de réseaux de mesures suffisants pour assurer la caractérisation et le suivi de leurs ressources en eau, les applications des technologies d'observation de la Terre offrent des solutions fiables, abordables et rapides à mettre en œuvre.

Les applications envisageables sont nombreuses : cartographie des ressources en eau, suivi d'indicateurs sur la sécheresse, évaluation des pressions exercées par l'homme (zones irriguées, zones urbaines, zones de rejets, ...), systèmes d'alerte de crues et sécheresse, identification des prélèvements non autorisés, identification de pollutions, amélioration de l'efficacité en irrigation,

Le succès de telles applications passe par des partenariats entre les Centres de télédétection spatiale et les Autorités de l'eau, ainsi que par le renforcement des capacités des acteurs afin qu'ils puissent s'approprier l'usage de ces technologies.

Intérêt des échanges d'expériences autour de la Directive-Cadre sur l'Eau

Les groupes de travail du processus conjoint entre la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) et la composante Med de l'Initiative Eau de l'Union Européenne donnent lieu à des échanges d'expériences fructueux :

➤ Le groupe de travail méditerranéen sur les pénuries en eau et la sécheresse (WS&D) s'est réuni le 17 février 2010 à Madrid en parallèle avec une réunion du groupe d'experts européens de la DCE travaillant sur le même sujet.

La réunion a souligné la nécessité de lancer une nouvelle phase pour les 3 prochaines années.

Les participants ont examiné différentes catégories d'indicateurs pour répondre à des objectifs tels que la planification, la gestion courante, la gestion de situation de crises, l'évaluation d'impact, etc. Une analyse préalable de la disponibilité des données pour l'élaboration de tels indicateurs a été lancée auprès des Pays Partenaires Méditerranéens.

En parallèle, une action pilote de collecte des données avec contrôle de qualité et calcul d'indicateurs a été réalisée dans 2 Bassins Pilotes : le Sebou (Maroc) et le Litani (Liban).

Cet exercice est réalisé en utilisant l'approche et les outils élaborés pour le groupe d'experts de l'UE travaillant sur ces problématiques. Une synthèse a été publiée et d'autres Bassins Pilotes pourraient mener cet exercice dans un proche avenir.

L'importance de lier les indicateurs avec des modèles de simulation et des Systèmes d'Aide à la Décision a également été abordée, en particulier pour la mise en œuvre de processus participatifs avec les utilisateurs finaux (par exemple : Plan de gestion de sécheresse ou pénurie).

➤ Le 2nd groupe de travail sur les réseaux de suivi et de contrôle de la qualité des eaux dans les Pays Partenaires Méditerranéens, réuni en novembre 2010, a mis en évidence les principaux défis auxquels des Projets Pilotes devront apporter des réponses :

- la fragmentation des responsabilités dans le contrôle de la qualité des eaux ;
- la coordination pour améliorer l'efficacité et la qualité des mesures ;
- l'intérêt d'inclure des objectifs sur la qualité de l'eau dans les accords sur les ressources transfrontalières ;

- la meilleure diffusion des informations sur la qualité de l'eau ;
- le besoin de caractérisation des Masses d'Eau et d'analyses économiques pour optimiser les programmes de gestion.

Vers un système d'information partagé sur l'environnement en Méditerranée

La Commission Européenne et l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) ont lancé les travaux sur la mise en œuvre du Système d'Information partagé sur l'Environnement (SEIS) en Europe et dans les pays du voisinage de l'UE. Le SEMIDE est un des partenaires sélectionnés par l'AEE pour les premières étapes de mise en œuvre dans les Pays Méditerranéens. En effet, les récents travaux du SEMIDE en matière d'harmonisation des Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau (SNIE) contribuent au développement de composants du SEIS : catalogue de métadonnées couplé à un outil de visualisation de cartes, harmonisation des données sur l'eau, basées sur le Système de Comptabilité Economique et Environnementale de l'Eau (SEEAW), recommandations pour la compatibilité des SNIE avec le Système d'Information Européen sur l'Eau (WISE) et la Directive INSPIRE.



Contraste en zone fertile du Delta du Nil et la péninsule du Sinaï, image Envisat, 2005

www.semide.net



Méditerranée

Algérie



Traitement des eaux usées par boues activées

La problématique de l'assainissement des eaux usées en Algérie est un sujet qui demeure entier, malgré les nombreuses initiatives entreprises jusqu'à ce jour. La plupart des villes algériennes se développent sans un plan rigoureux d'assainissement, ce qui rend désormais complexe la recherche de solutions. Les systèmes de collecte et de traitement d'eaux usées sont très peu développés voire inexistants.

L'épuration des eaux usées par boues activées à faible charge en stabilisation aérobie est un procédé de traitement

qui a constitué, pour la majorité des villes algériennes, l'outil privilégié pour l'assainissement de leurs eaux usées car il s'est avéré le plus fiable et le plus facile d'opération.

La Station d'épuration de la Ville de Sétif (Algérie) constitue un bel exemple de ce type de procédé.

Elle a une capacité de 330.000 équivalent-habitants et a été conçue pour accueillir 66.000 m³/j par temps sec.

Z. Bakiri
S. Nacef

Laboratoire de Génie des Procédés Chimiques
Université Ferhat Abbas de Sétif, Algérie,
zahir.bakiri@gmail.com

La Mosquée de Sétif



Egypte



Un Jumelage européen sur la qualité de l'eau : application au Lac Nasser

Depuis deux ans, le Ministère égyptien des Ressources en Eau et de l'Irrigation est bénéficiaire d'un Jumelage européen avec l'Autriche, la France et l'Italie.

La France coordonne les travaux d'appui à la mise en œuvre d'une politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à partir d'un test d'élaboration d'un Plan de Gestion Pilote pour le Lac Nasser, en utilisant une méthodologie tirée de l'expérience récente des Pays européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne.

➔ **La première étape a été de collecter l'information sur les différentes études réalisées sur le Lac**, telles que le Plan d'Aménagement du Lac Nasser ; ce Plan a été utilisé pour le calcul de la pollution potentielle des activités et pour l'élaboration d'un scénario d'évolution des pressions sur la qualité du Lac pour les prochaines années. Le projet a créé sur Internet un Catalogue des Données sur l'Eau, qui sera ensuite alimenté par les partenaires égyptiens, et doit servir de base au développement du Système d'Information sur l'Eau avec l'appui du SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau).

➔ **La seconde étape a été l'analyse des utilisations de l'eau.** Cette revue sectorielle a permis de collecter et modéliser les données nécessaires à la mise en place des différentes parties du Plan. Ce diagnostic a été réalisé par l'OIEau pour l'utilisation de l'eau à des fins domestiques et agricoles, la Commission de Navigation du Rhin et le Service de Navigation de Strasbourg pour la navigation et l'INRA pour la pêche et l'aquaculture. Une évaluation du programme de surveillance du Lac Nasser et de ses caractéristiques environnementales a été réalisée par l'Agence Autrichienne de l'Environnement et des experts italiens. Cette étude montre que la conservation de la qualité de l'eau du Lac Nasser est possible avec une maîtrise de l'urbanisation. Cependant, le développement de l'agriculture et de l'aquaculture devra être limité pour éviter une eutrophisation du Lac. En suivant une approche de calcul des flux polluants potentiels, l'attention a

pu également être appelée sur la part des nutriments apportés par les activités amont venant du Soudan.

➔ **Un programme d'actions prioritaires a été proposé pour les cinq prochaines années afin de maîtriser l'impact de chaque secteur sur la qualité de l'eau.** Il comprend des indicateurs de mise en œuvre. L'étude a mis en évidence l'importance d'identifier les Organismes responsables de l'application des mesures préconisées et de leur contrôle.

Après ce test réussi de l'adaptation de la méthodologie de planification de l'Union Européenne au contexte égyptien, le prochain objectif est une application de ces lignes directrices à d'autres Masses d'Eau du Nil.

Essam Khalifa

Directeur de projet Egypte
MWRI
essam@mwri.gov.eg

www.mwri.gov.eg



Le Lac Nasser



Kurdistan Irakien



Peut-on garantir la ressource en eau ?

La Région autonome du Kurdistan est constituée de trois Provinces : Erbil (1,75 million d'habitants), Suleymanie (1,56 million d'habitants) et Dohuk (0,78 million d'habitants).

Pour le GRK, Gouvernement Régional du Kurdistan, une politique concertée de l'eau est une composante majeure du développement de la Région autonome comme elle l'est au niveau de l'Irak tout entier.

L'eau est un enjeu majeur au niveau national et au niveau régional, qui doit être concerté avec les Pays voisins (Turquie et Iran), ainsi qu'avec les autres Provinces irakiennes.

Des priorités différentes doivent être croisées, barrages et production

d'électricité, développement agricole et irrigation, production et gestion de l'eau potable, développement industriel et protection de l'environnement.

L'exploitation des ressources en eau de surface et souterraine pour les différents usages est de plus en plus importante, d'autant plus que la Région doit faire face à une forte augmentation démographique et qu'elle est riche d'écosystèmes uniques et fragiles.

L'agriculture irriguée, basée sur des méthodes traditionnelles fortes consommatrices en eau, représente à elle seule 70 à 80% des prélèvements.

La Région autonome du Kurdistan n'a pas actuellement de Lois spécifiques concernant les usages de l'eau.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources en Eau du Kurdistan Irakien a lancé en 2010 avec l'aide de la France, une étude sur les modalités de mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Menée par la Société du Canal de Provence et l'OIEau, en partenariat avec le BRGM et SCE, cette étude se focalisera d'abord sur le Bassin Versant du Greater Zab, qui concerne les Provinces d'Erbil et de Suleymanie. Les thèmes de la gouvernance, de la planification et du monitoring seront centraux.

La mise en œuvre des principes généraux de la GIRE nécessitera au



La rivière Greater Zab

Kurdistan Irakien une adaptation de la législation pour l'ouvrir à ces nouveaux concepts, ainsi que l'acquisition des nouvelles pratiques par les institutions et les services en charge de la gestion de l'eau.

Muhammed Amin Faris
Direction Générale de l'Irrigation
et des Eaux de Surface - GRK
mu_t2004@yahoo.com

Maroc



Barrage Ibn Batouta

L'utilisation du S.I.G pour protéger le bassin versant contre la pollution

Le Barrage d'Ibn Batouta est alimenté essentiellement par l'Oued Mharhar et situé à 18 Km de la Ville de Tanger et immédiatement au Sud du Jbel Zinäk. Son Bassin Versant amont a une superficie de 178 Km².

Les eaux régulées par le barrage et relâchées dans le lit de l'Oued sont reprises à la station de Bougdour, qui les refoule directement vers la Ville de Tanger et sa région ; le supplément, en saison pluvieuse, est injecté dans la nappe par des fissures ouvertes protégées de l'érosion et de la pollution.

Ce barrage est destiné principalement à l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Tanger et sa région.

Le centre de Jouamaa se trouve à moins d'un kilomètre de la retenue du barrage qui est sujet à différents types de pollution : pollutions urbaines (déchets liquides et solides), pollutions agricoles (fertilisants, lessivages des sols, etc.) et la pollution industrielle (la zone Franche Mloussa : plate-forme Renault-Nissan).

Un projet pilote, pour la délimitation des périmètres de protection, consiste à combiner les techniques de traitement d'images satellitaires et les possibilités offertes par le système

d'information géographique pour affiner l'analyse des données de terrain, ainsi que la structuration d'une base de données.

Un Modèle Type de Données (MTD) a été produit pour modéliser ces données et les flux d'information correspondants.

Cette étude montre beaucoup d'avantages au niveau de la réalisation sur le terrain et au niveau socio-économique. Elle vise l'objectif fondamental d'amélioration des connaissances nationales sur les ressources en eau et de leur protection et fournit une base pour toute étude expérimentale ultérieure en matière de protection des ressources en eau de surface.

El khamlichi Ahmed Mortada
Agence de Bassin Hydraulique de Loukous (ABHL)
Faculté des Sciences de Tétouan
mortaada@yahoo.fr



Forum Mondial de l'Eau
"Le Forum des solutions"
Marseille - France - 12 - 17 mars 2012

www.riob.org



Le site Internet de la Gestion par Bassin dans le Monde

- **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
- **Les Réseaux Régionaux des Organismes de Bassin :**
 - **Afrique - RAOB**
 - **Amérique Latine - RELOB**
 - **Amérique du Nord - ROBAN**
 - **Asie - NARBO**
 - **Brésil - REBOB**
 - **Europe Centrale - CEENBO**
 - **Europe Orientale, Caucase, Asie Centrale - EECCA-NBO**
 - **Méditerranée - REMOB**
- **"EURO-RIOB" :**
Pour l'application de la Directive-Cadre Européenne
- **Le Réseau des Commissions Internationales
et des Organismes de Bassins Transfrontaliers**
- **Forum Mondial de l'Eau de Marseille 2012**

Liens privilégiés vers les sites :
worldwaterforum6.org / worldwatercouncil.org
gwpforum.org / oieau.org / semide.net
unesco.org / water.europa.eu
european-region-wwf2012.eu



Secrétariat : Office International de l'Eau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 1 44 90 88 60 - Fax : +33 1 40 08 01 45
Mail : info@riob.org
N° ISSN : 1026-0331



Flashcode

La "Lettre du RIOB" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau et du Ministère français de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédaction - Traduction : Gisèle SINE
Maquette : Frédéric RANSONNETTE
Impression : GDS Imprimeurs - Limoges